

Rapport n°1 : Verbatim du conseil d'administration du 14 novembre 2017

Rapporteur (s) :	Nicolas CHAILLET, Président
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	21 décembre 2017

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1) Informations du Président.....	1
2) Approbation du verbatim du congrès UBFC du 26 septembre 2017	1
3) Approbation du verbatim du CA du 26 septembre 2017	2
10) Actualisation de la composition du Conseil stratégique ISITE-BFC	2
11) Indemnisation des participants à un projet de recherche ISITE-BFC.....	4
4) Echanges sur les perspectives d'évolution d'UBFC.....	5
5) Débat d'orientation budgétaire	7
6) Campagne d'emplois 2018	20
7) Primes pour charges administratives	21
8) Gestion des bons de commande dans le cadre des contrats de recherche	22
9) Amortissements des immobilisations	22
12) Portage par UBFC du réseau national fin de la vie et médecine palliative.....	23
15) Prix PEPITE.....	25
a. Prix PEPITE TREMPLIN 2017.....	25
b. Prix spécial « étudiante » - Concours initiative au féminin	25
14) Commissions d'experts disciplinaires	26
13) Présentation des projets PIA 3 lauréats	35
a. Nouveaux cursus à l'université	35
b. Projet « Ecole Universitaire de Recherche » obtenu par UBFC dans le cadre du programme PIA3	37
16) Questions diverses	39



(La séance est ouverte à 14 h 07 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet. - Bonjour à toutes et à tous. Il semblerait que nous ayons le quorum, ce qui signifie que nous pouvons commencer ce CA. Comme vous l'avez vu, l'ordre du jour est très léger ! J'ai entendu des uns et des autres - j'espère que ce n'est pas le cas de tout le monde - qu'il y avait des impératifs horaires, je vais essayer d'être concis.

1) Informations du Président

M. Chaillet. - En matière d'informations, ce sera rapide. Je voulais juste vous passer l'information habituelle concernant la signature scientifique commune. C'est un pointage qui date du 9 novembre, il y a donc quatre jours. Depuis le 1^{er} janvier 2015, nous sommes à 40 % de signatures scientifiques communes. Depuis le 1^{er} janvier 2016, nous sommes à 55 %. Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous en sommes à 66 %, soit un point de plus que la fois précédente.

De manière finalement assez régulière, à chaque fois que j'en parle ici, je n'ai pas fait le décompte exact mais il y a un point de plus sur ces chiffres, tant mieux. Si on avait deux points, cinq points ou dix points de plus, ce serait encore mieux. En tout cas, cela continue à monter.

Je voudrais vous demander votre accord pour passer les points 10 et 11 à l'issue de l'approbation des verbatim. Ce sont des points qui concernent l'I-Site. Alain Dereux est ici mais il doit partir très vite. Si vous êtes d'accord, nous les passerons après les verbatim.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? (*Néant*)

2) Approbation du verbatim du congrès UBFC du 26 septembre 2017

M. Chaillet. - En ce qui concerne les verbatim, il y en a deux, celui du congrès du 26 septembre et celui du CA du même jour.

Pour ce qui concerne celui du congrès, est-ce que vous avez des modifications à apporter au verbatim, pour ce qui concerne le CA évidemment ?

Mme Benoist. - J'ai deux petites remarques.

Page 33, dans mon intervention, il s'agit de la coordination de la formation ou des formations et non pas « coordination de l'information ».

M. Chaillet. - En haut ou en bas ?

Mme Peyron. - C'est la deuxième ligne.

M. Chaillet. - D'accord.

Mme Benoist. - Dans tout le texte, lorsqu'il est écrit « offre de formations », je pense qu'il ne faut pas mettre formation au pluriel, mais ce n'est pas très important.

Dans la réponse d'Alain Bonnin, il y a un mot entre parenthèses. Je crois qu'il a dit qu'il ne pouvait pas y avoir de Yalta des formations ou quelque chose comme cela. C'est ce qu'il a dû dire.

M. Chaillet. - C'est page 34.



Mme Benoist. - Page 33 ou 34, il y a un passage avec « enseignements supérieurs » au pluriel. C'est quand je cite les statuts de la Comue.

M. Chaillet. - Merci Stéphanie. Est-ce qu'il y a d'autres points ? Il n'y a pas d'autre point. Pour ce qui concerne le congrès, s'il n'y a pas d'autre point, qui s'oppose à ce verbatim ? Qui a s'abstient ? Deux abstentions.

3) Approbation du verbatim du CA du 26 septembre 2017

M. Chaillet. - Le point suivant concerne l'approbation du verbatim du CA du 26 septembre 2017. Même question : y a-t-il des interventions ou des modifications ? Non. Dans ce cas, qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Une abstention. Merci.

10) Actualisation de la composition du Conseil stratégique ISITE-BFC

M. Chaillet. - Je vous ai dit que nous allions passer les points 10 et 11 qui concernent l'I-Site. Alain Dereux va arriver, il est dans la maison.

Pour ce qui concerne le point 10, il va vous décrire cela mieux que moi. Globalement, il s'agit du conseil stratégique composé de personnalités étrangères.

(Entrée d'Alain Dereux dans la salle du conseil)

M. Dereux. - Bonjour à tous.

Dans le contexte du projet I-Site, je rappelle le mode de fonctionnement : il y a un comité d'experts internationaux qui classe les projets qui sont mis aux appels d'offres au consortium, exactement comme on l'a fait l'an dernier. Ce comité fait les classements sur la base de sa propre lecture des projets et sur la base des rapports que l'équipe de management I-Site sollicite dans le monde entier de la part d'experts qui sont choisis en fonction des mots-clés des projets soumis.

Ces experts du conseil stratégique sont aussi des noms, ils ont été recrutés sur la base de noms qui ont été suggérés par les représentants des établissements membres du consortium I-Site, donc comité de pilotage I-Site.

Un conseil a été constitué pour gérer l'appel d'offres n° 1. A l'issue de l'appel à projets n° 1, un certain nombre de membres de ce conseil ne sont plus en mesure, pour des raisons qui leur sont personnelles, de continuer à participer à ce conseil, il a donc fallu les remplacer. Trois personnes ont été recrutées en lieu et place et ils sont soumis, par le comité de pilotage, à l'approbation du conseil d'administration.

On peut projeter la liste. Dans les documents qui vous ont été transmis, vous avez une première colonne qui renseigne la priorité I-Site qui a été ciblée lors du recrutement. Vous voyez qu'il y a un certain nombre de représentants relevant de l'axe 1, de l'axe 2, de l'axe 3, hors axes et il y en a un qui est fléché plus pour l'aspect didactique/formation quoiqu'il ait une double valence puisqu'il relève aussi de l'axe 1.

Le premier membre, le Professeur Luc Thevenaz de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, était déjà membre l'an dernier. Il n'y a pas de changement sur cette ligne.

C'est la ligne 2 qui est la première ligne qui change. On propose le nom de Monsieur Richard Berndt qui est Professeur à l'université de Kiel en Allemagne, dont la spécialité est : les nanosciences, les surfaces, les interfaces chimie/physique en général. Il est en remplacement de Madame (...?) qui ne peut plus assurer sa participation à ce conseil.

La ligne concernant Monsieur Raucent reste inchangée, de même que la ligne concernant Monsieur Lepoivre.



La ligne suivante qui a été changée est celle où apparaît le Professeur Dominic Moran, du Scotland's Rural College à Edimbourg, en remplacement de (...?...) qui était aussi un Britannique relevant de l'économie agricole et de l'environnement.

Les lignes concernant les Professeurs Romero, Karpe et Fatas restent inchangées.

C'est la dernière ligne qui est la troisième personne qui est changée. Il est proposé le nom du Professeur Laurent Tissot qui est Professeur d'Histoire contemporaine à l'université de Neuchâtel en remplacement d'un professeur en Sciences économiques de l'EPFL qui n'est pas en mesure d'assurer cette fonction plus longtemps.

Je suis disposé à répondre à vos questions sur cette nouvelle liste.

M. Chaillet. - Y a-t-il des questions ? Non. Cela semble vouloir dire que cette liste vous convient, auquel cas nous pouvons délibérer.

Mme Peyron. - Je suis juste un peu étonnée par le fait que l'on remplace un professeur de Sciences économiques par un professeur d'Histoire contemporaine.

M. Dereux. - Je peux répondre à cela. Vous voyez qu'il y a déjà un professeur d'Economie en la personne du Professeur Enrique Fatas. C'est la ligne précédente. Pour le Professeur Moran, sur l'axe 2, c'est Economie agricole et environnement, il a aussi une valence double dans tout ce qui concerne l'économie agricole. Il a donc une forte valence en Sciences économiques également.

M. Lamard. - Il se trouve que je connais très bien Laurent Tissot. C'est tout d'abord un historien économiste, ce qui explique le chevauchement. D'autre part, il a de grosses fonctions en Suisse puisqu'il a présidé le FNRS dans ses sections. C'est donc un incontestable spécialiste connu dans le monde entier sur des problématiques de territoire, sur des problématiques d'économie de territoire, de recherche et développement. Voilà un peu son spectre, avec des fonctions qui dépassent largement celles de l'université de Neuchâtel.

M. Tatibouët. - Je ne suis pas du tout fanatique de la parité mais cette panoplie de grands hommes me semble très masculine !

M. Dereux. - C'est une très bonne remarque. Je peux vous jurer que sur la liste des noms qui m'ont été remontés par les membres féminins du Copil, il n'y avait quasiment pas de femmes et que lorsque j'ai contacté celles qui m'avaient été suggérées, elles ont décliné l'offre. On en arrive donc à cette configuration mais on a tenté le maximum par rapport à cela.

Ceci dit, au sein du comité de pilotage I-Site, il y a une forte représentation féminine, je crois qu'elle est même majoritaire.

Pour terminer, on a tout de même essayé d'avoir des personnes qui aient une certaine expérience, ce sont toutes des personnes relativement gradées, comme on vient de le voir au sujet de Monsieur Tissot, et qui ont aussi des dossiers scientifiques indiscutables. Le Professeur Berndt, par exemple, a au moins 250 articles recensés sur *Web of Science* ou *Web Scholar*.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Mme Legard. - Est-ce que la liste de ces experts recouvre l'ensemble des disciplines mobilisées dans le cadre des projets I-Site ?

M. Dereux. - Vous voyez qu'on a bien mis des gens qui ont un label : axe 1, ceux de l'axe 3 et hors axes. On a donc bien une couverture la plus optimale possible des différents axes prioritaires de l'I-Site, dans la contrainte d'avoir un comité de pilotage à neuf personnes et avec la seconde contrainte d'avoir une ouverture aux thématiques hors axes qui sont présentées par les deux derniers membres du comité.

Maintenant, il n'est pas possible d'avoir un spécialiste sur chaque sujet qui va être soumis aux appels d'offres I-Site mais, pour remédier à cela, on sollicite des experts, deux experts par projet qui sont beaucoup plus ciblés, qui écrivent un rapport qui va servir au comité pour procéder au classement.



M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres remarques ?
Si tel n'est pas le cas, je vous propose de délibérer sur cette liste.
Qui s'oppose à l'adoption de cette liste ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité)
Je vous remercie.

11) Indemnisation des participants à un projet de recherche ISITE-BFC

M. Chaillet. - Nous passons directement au point suivant qui est l'indemnisation des participants à un projet de recherche spécifique dans le cadre de l'I-Site, sur lequel je laisse la parole également à Alain Dereux.

M. Dereux. - Il s'agit de quelque chose d'assez formel, qui est déjà pratiqué à l'UB. Il y a un projet de recherche qui est lauréat du premier appel d'offres I-Site, qui contient un protocole qui implique la personne humaine. Il s'agit du projet Caractérisation du développement typique et atypique de la reconnaissance des expressions faciales émotionnelles dans un contexte multi-sensoriel. En fait, il s'agit d'expériences qui sont menées au Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation en impliquant des sujets humains. Il vous est détaillé dans le rapport quels sont les buts du projet. Ces actions impliquent des investigations sur des personnes ayant ou non le syndrome de délétion 22q11.2. Ne me demandez pas ce que c'est mais c'est apparemment quelque chose qui mérite d'être étudié.

Pour les personnes majeures qui participent à une recherche en tant que volontaires, il est prévu un examen médical préliminaire, une indemnisation plafonnée à 4 500 € pour compensation des contraintes subies pour une période de 12 mois consécutifs. Il y a un fichier national pour les recenser, avec une période d'exclusion entre les recherches.

Le porteur du projet souhaite qu'UBFC fixe un montant de dédommagement de 10 € par heure de participation, les durées pouvant s'étendre de 1 à 10 heures et le nombre de participants à l'étude pouvant être compris entre 300 et 400 participants. Tout cela est financé par sa subvention, donc le projet I-Site.

Il s'agit d'un protocole qui a reçu un avis favorable de l'Institut des Sciences Biologiques du CNRS où le CNRS a accepté d'être promoteur du protocole. Cette dépense est prévue sur la convention du projet I-Site en question.

Vous avez la répartition des sommes en 2017, 2018 et 2019. Il s'agit, respectivement, de 1 500 €, 2 000 en 2018 et 2 000 € en 2019.

Comme il s'agit d'un type de dépense particulier qui est à la limite du recrutement ou du dédommagement, il est demandé l'approbation de ce tarif par le conseil d'administration. Il s'agit en fait ici d'une démarche assez formelle qui était auparavant donnée à l'université de Bourgogne. C'est le CA de l'université de Bourgogne qui statuait sur ce genre de tarifs en ce qui concerne ce type d'expériences qui étaient menées au CSGA.

M. Chaillet. - Y a-t-il des questions ?

Mme Attuel-Mendes. - Je voudrais avoir une idée du tarif habituellement pratiqué. Je comprends que ce soit indemnisé. Vous faites référence à une pratique habituelle du CA de l'UB. C'est parfait. Est-ce que les montants étaient similaires, différents et pourquoi une éventuelle différence ?

M. Dereux. - Je ne sais plus s'il était de 7 ou 8 €. Le tarif a donc été arrondi.

Mme Attuel-Mendes. - Nettement arrondi.

M. Dereux. - Je ne sais plus mais le tarif était ancien. Le vote du tarif était ancien également.



M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non.
Si tel n'est pas le cas, je vous propose que nous passions au vote.
Qui s'oppose ce type et à ce montant de dédommagement ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité)
Je vous remercie. Merci Alain.

M. Dereux. - Merci beaucoup et bonne continuation.

(Départ de M. Alain Dereux)

4) Echanges sur les perspectives d'évolution d'UBFC

M. Chaillet. - Suite au congrès du 26 septembre, je voulais simplement que nous échangions, puisque nous n'avions pas le temps et tous les éléments pour approfondir, loin s'en faut, sur l'évolution d'UBFC afin de recueillir quelques avis. Sachant que je ne souhaite pas que l'on s'inscrive dans un débat long, ce n'est pas l'objet du jour. Nous aurons l'occasion de le faire mais ce n'est pas l'objet ici.

J'ai retenu deux choses, la première est la question de l'information et de la communication : mieux informer, mieux communiquer sur ce qu'est et sur ce que fait la Comue et ce qu'est UBFC. C'est ce que nous avons commencé à faire à travers la *New Letter* et les rencontres sur les sites.

Trois dates sont planifiées : il y en a une qui s'est tenue la semaine dernière à Besançon, la suivante aura lieu à Dijon le 24 novembre, sauf erreur de ma part, la suivante aura lieu dans le Nord Franche-Comté, il me semble que ce sera à Belfort. Il faudra que nous allions également à la rencontre des autres sites, des autres campus des établissements membres, ce qui est en programmation.

Il y a là un véritable sujet qui a été mis à jour. Nous allons donc essayer, petit à petit, de travailler là-dessus mais, en même temps, nous sommes tous les ambassadeurs de ce qui se fait au niveau du regroupement, de ce qui se fait à UBFC, d'autant plus que vous êtes évidemment parmi les plus informés.

Le second sujet concerne la question des légitimités, comme l'a nommée le Président Bonnin. C'est celle de la légitimité et de l'autonomie des établissements qui ne sont pas à remettre en cause au sein de la Comue, ou plutôt des Comue puisque c'est consubstantiel au mode de gouvernance des Comue.

J'ai retenu ces deux gros sujets. Je vous laisse la parole mais pour un petit temps, si vous le voulez bien, pour que l'on puisse avancer dans l'ordre du jour, sachant que nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous avons un séminaire programmé avec les chefs d'établissement fin novembre, je crois que c'est le 27 novembre après-midi, pour discuter également de ces sujets et nous reviendrons vers vous aussi là-dessus.

Je vous laisse donc la parole pour un petit temps si vous la voulez.

M. Lamard. - Je vais simplement donner mon ressenti. Lors de la visite HCERES, on s'est exprimé un peu sur la place du conseil des membres. J'ai perçu, cette fois-ci, qu'il y avait vraiment là une entité forte qui s'exprimait et on sentait bien, à l'intérieur de cette entité, qu'il y avait effectivement des divergences fortes. Le ressenti que j'avais était qu'il valait mieux articuler le conseil des membres au sein de la Comue, dans sa gouvernance, d'une autre manière. C'est ce qui m'est apparu au grand jour, c'est vraiment mon ressenti.

M. Chaillet. - Merci Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Gillon. - C'est plus une demande d'information au sens où on a cité des rapports, on a cité de futures potentielles ordonnances et un peu ce qui pouvait être écrit ou envisagé dans ces ordonnances. Je pense que nous sommes tout de même un certain nombre à ne pas avoir accès aux informations de la même façon que certaines personnes. Je pense donc qu'à un moment ou un autre, il pourrait être intéressant que soit dressé un tableau de ces éléments-là de façon à éclairer un peu le discours des différentes personnes.

M. Chaillet. - C'est une question clé puisque vous savez que le paysage législatif peut être modifié,



manifestement par des ordonnances, donc par une loi d'habilitation. Je vais vous dire tout ce que je sais, c'est-à-dire pas grand-chose. Le calendrier, je ne le connais pas mais je peux imaginer que les choses arriveront vers l'été 2018. Nous avons prévu de faire un nouveau congrès lorsque nous aurons davantage d'informations, c'est important. J'ai oublié de le dire mais j'en profite pour le redire car c'est important.

Ce que je peux vous dire à ce stade, c'est, premièrement, que les expérimentations qui sont l'apanage des universités et pas des Comue seraient autorisées pour les Comue. J'emploie le conditionnel car je ne suis pas plus informé que la presse spécialisée. Le droit à l'expérimentation serait donc ouvert pour les Comue, avec une durée qui était, au départ, dans les dépêches de l'AEF, de 15 ans, qui pourrait peut-être être ramenée à 10 ans. Ce qui veut dire que l'on peut expérimenter des choses, disons les choses ainsi.

Le deuxième élément qui est important, c'est le fait que l'Etat pourrait aussi proposer un nouveau type d'EPSCP, donc un nouveau type d'établissement, sachant que, dans les EPSCP, de mémoire, je crois qu'il y a cinq types d'établissements : il y a les universités, il y a les instituts type écoles d'ingénieurs, les écoles françaises à l'étranger, ce qui n'est pas tout à fait notre sujet, il y a les Comue et puis les grands établissements.

Le statut de grand établissement donne plus de latitude qu'un statut d'université, c'est-à-dire qu'on peut y inscrire en dur un certain nombre de choses. Le dernier grand établissement de ce pays est l'université de Lorraine qui s'est constitué en 2011. Vous savez que la trajectoire de la Lorraine a été fort différente de la trajectoire de la Bourgogne Franche-Comté de ce point de vue puisque la Lorraine est partie sur un schéma fusionnel avec les trois universités et les écoles qui ont constitué un IMP à l'intérieur de l'université fusionnée. Ce qui est aussi un cas assez unique.

C'est la dernière fois que nous avons eu connaissance du fait que le statut de grand établissement avait été utilisé en France. Il semble que la porte soit fermée à l'utilisation de ce genre de statut, ce qui peut d'ailleurs poser un certain nombre de problèmes. Je pense à un projet I-Site en particulier dont je n'ai pas le dossier mais, en écoutant le porteur, il semblerait que, dans la trajectoire exprimée dans le cadre de ce projet, il y a un grand établissement, ce qui pose un léger problème.

Si on considère que le statut de grand établissement est aujourd'hui clos, ce qui peut changer, je ne le sais pas plus que vous, ma lecture est de dire que l'Etat envisage un autre type d'EPSCP proche du modèle de grand établissement. On pourrait peut-être l'appeler « très grand établissement », cela pourrait être intéressant !

Voilà les informations que j'ai à ma connaissance, donc expérimentation et nouveau type d'EPSCP.

Il y a un point qui est apparu dans la presse, dans l'AEF, sur lequel je pense qu'il faut aussi que nous soyons attentifs. C'est que les Comue, dans la loi, sont créées sur des régions académiques ou interacadémiques. Il semblerait que ces dispositions puissent disparaître. Vous imaginez alors le danger, pour un certain nombre de sites, puisque des regroupements pourraient se constituer en infra-académie. Ce qui génère un éclatement des regroupements. Je ne dis pas cela spécialement pour nous mais c'est un vrai sujet sur un certain nombre de sites.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade sur ce qu'on lit et ce qu'on entend, sachant que rien n'est officiel.

M. Trichard-Comparot.- Chers collègues, Nicolas, je pense qu'il sera bon, lors du conseil d'administration du mois de décembre, que nous évoquions la réunion du 16 octobre qui a eu lieu avec l'Etat, la Région, les recteurs, les chefs d'établissement, les DRRT et compagnie et effectivement qu'on aborde l'ensemble du sujet parce que c'est un sujet important, c'est notre avenir en commun, nos projets à venir. À ce sujet, je pense qu'il faudra soit un conseil, soit peut-être deux mais faire en sorte que l'ordre du jour ne soit pas aussi riche qu'aujourd'hui si on veut avoir le temps d'échanger. Ces sujets sont compliqués, ils sont souvent source d'achoppement et n'ont pas à l'être. C'est un avenir ; nous avons tous de l'ambition pour ce site. Les ambitions des uns et des autres sont toutes légitimes et il est important que l'on réussisse à toujours trouver le bon sillage.

En l'espèce, je pense que suite au séminaire des chefs d'établissement qui aura lieu le 27 novembre, le conseil d'administration devra avoir ce sujet riche à débattre afin de trouver les clés d'issue pour l'avenir.

M. Chaillet.- Je suis d'accord, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Il faut que nous prenions le temps de discuter de cela puisqu'il s'agit de rien de moins que notre avenir commun. C'est donc évidemment extrêmement important et là, pour le coup, le CA a évidemment un rôle absolument fondamental à jouer. Je



retiens donc complètement la proposition de consacrer une partie substantielle d'un prochain CA à cela, en essayant d'avoir un ordre du jour qui s'y prête et puis sans doute celui d'un CA suivant.
Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

5) Débat d'orientation budgétaire

M. Chaillet. - Nous passons au point suivant qui concerne le débat d'orientation budgétaire. Comme vous le savez, puisque vous êtes rompus à l'exercice, ce n'est pas le budget. Le budget vous sera présenté au CA du 21 décembre, donc au prochain CA. Là, il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire.

Je ne vais pas vous faire lecture du document à l'écran, vous l'avez eu. Il est structuré selon les différents grands axes qui constituent UBFC, qui constituent le regroupement et la Comue du point de vue de la structuration administrative avec quatre points qui sont importants et dont l'un va renvoyer à un point du CA d'aujourd'hui :

- l'axe des recrutements nécessaires à la mise en œuvre des projets,
- la question de la mise en œuvre de la chaîne de la dépense,
- la question des conventions et des procédures puisque je suis convaincu que, cette année, il faut qu'on l'inscrive. Il y a des pratiques à mettre en œuvre et puis des pratiques qui sont déjà mises en œuvre mais qui n'ont pas fait l'objet de conventions entre les établissements et la Comue. Cette année, il faut que l'on mette en place une série de conventions inscrivant les pratiques déjà mises en œuvre et qui définissent les pratiques à venir. Dans l'urgence du développement, on a fonctionné ensemble. Maintenant, il faut qu'on l'inscrive dans le cadre d'une série de conventions. C'est en train de se mettre en place, avec des procédures internes.

- le point suivant est un point qui renvoie plus largement à la question précédente, c'est la question de la subsidiarité. Qu'est-ce que recouvre cette question ? C'est simplement considérer que, pour mener les missions, il y a des compétences UBFC transférées à la Comue et des compétences coordonnées. Ceci est clair, c'est dans les statuts, il n'y a aucun problème là-dessus. C'est sur la mise en œuvre. Ce n'est pas parce qu'une compétence est transférée qu'elle ne doit ni ne peut se mettre en œuvre exclusivement que par le personnel de la Comue.

Je voudrais juste vous donner un chiffre concernant le personnel de la Comue. Je n'ai pas quatre chiffres après la virgule mais il représente trois à quatre pour 1 000 du personnel global du regroupement. On a donc beau être actifs, la mise en œuvre d'un ensemble de compétences sur les questions doctorales ou autres ne peut se faire que par une subsidiarité massive avec les établissements qui ont les services, les compétences, les personnels sur toute une série d'actions pour mettre en œuvre les compétences, même si elles sont transférées. Cette question de la subsidiarité est essentielle à mes yeux. Elle est encore devant nous et elle rejoint totalement le sujet précédent.

Vous avez les chiffres, je ne vais pas les commenter. C'était pour la structuration administrative.

En matière de structuration académique, le sujet important et présent dans le contrat de site, c'est bien la création des pôles thématiques. Il y a là un travail qui est mené pour ces pôles thématiques, sachant qu'il y en a déjà un qui fonctionne, qui est le pôle d'ingénierie et de management qui s'appelle Polytechnicum. Il s'agit de soutenir la création de ces pôles thématiques en 2018 et puis d'abord de les penser. Il y a un travail préliminaire qui est mené au niveau du CAC là-dessus et aussi avec l'ensemble des VP, ce sera donc discuté dans les instances. Le travail préliminaire a déjà été présenté au conseil des membres, il y a huit jours très exactement.

C'est un sujet important sur lequel on peut mettre des petits financements, vous l'avez vu, avec 5 k€ de lancement, sachant que, le plus important, c'est évidemment leur définition, leur contour, leur périmètre, leur mode de fonctionnement. On reviendra bien sûr vers vous sur ces questions-là.

Ensuite, il y a la question de la formation. Sur le doctorat, on va fonctionner de la même manière que l'année dernière. Le processus est le suivant : les doctorants passent tous un doctorat UBFC, depuis le 1^{er} janvier 2017, il y a 183 doctorants diplômés d'UBFC au moment où nous nous parlons. C'est le chiffre de ce matin, sachant qu'il y a peut-être eu une soutenance de thèse depuis. C'est donc très bien. La rentrée doctorale a eu lieu aujourd'hui même, nous y étions ce matin pour l'ouvrir, avec des amphis bondés de monde, ce qui est très bien, et des cours assez intéressants.



Quoi qu'il en soit, le processus, c'est l'inscription des doctorants par les établissements. Cela rejoint aussi la question de la subsidiarité, ce sont les personnes qui savent faire cela. Ce sont donc bien nos collègues, dans les établissements, qui le font moyennant quoi, comme le financement des écoles doctorales est géré et attribué au niveau de la Comue, les frais d'inscription sont reversés à la Comue sauf 50 € par étudiant qui correspondent au fonds de solidarité et au service de documentation, ce qui doit naturellement rester dans les établissements qui assurent cela.

On a fait un prévisionnel, on ne peut évidemment pas faire autrement. Sur 1 900 doctorants, il y en a 400 qui sont exonérés. Ce qui fait 1 500. Si vous multipliez par les droits d'inscription et que vous reprenez 50 € par inscription payante, cela vous donne la somme indiquée (586 500 €).

Il en est de même pour les inscriptions à l'HDR, ce qui représente 23 460 €.

Nous souhaitons consacrer, comme l'année dernière, marquant ainsi l'importance pour nous tous de la mission doctorale, 600 k€ au fonctionnement de la mission doctorale dans son ensemble.

Pour ce qui concerne les masters et les licences, un point sur les masters. Quatre mentions de master représentant cinq parcours, puisqu'il y a une mention qui a deux parcours, des masters en anglais, ont été ouvertes cette année suite à l'appel à projets n° 1 de l'I-Site. Ces masters en anglais, pour lesquels nous avons fait également les rentrées solennelles, représentent 103 étudiants, sauf erreur, 35 % d'étudiants étrangers. Ces masters sont cofinancés par l'I-Site pour un montant de 75 k€ par an, sachant que ce montant est reversé aux établissements. Ceci a déjà été voté il y a un petit moment, le 31 mai dernier.

Pour ce qui concerne les droits d'inscription, ils sont intégralement versés aux établissements opérateurs de ces masters puisque ce sont clairement les établissements qui assurent l'intégralité de l'action de formation sur ces masters, que ce soit par le biais des cours mais également des bâtiments, des fluides, des équipements de travaux pratiques le cas échéant, etc. C'était la pratique prévue que l'on maintient ici.

Et puis il va y avoir cette année des licences renforcées, ce qu'il n'y avait pas l'année dernière, dans le cadre d'appels à projets. Dans le cadre de l'I-Site, le Copil I-Site a voté une ligne budgétaire pour cette question des licences renforcées. Vous vous souvenez de cet outil de l'I-Site. Je ne peux pas vous en dire grand-chose à ce stade parce qu'il faut les penser en relation avec les établissements. Un travail commence donc à être mené là-dessus dans le cadre du pôle fonctionnel formation, c'est-à-dire le groupe des VP et responsables en charge de la formation des établissements pour imaginer quels sont les modes opérateurs pour déployer ces licences renforcées ou plus exactement ce renforcement de licence. Sachant qu'avec l'arrivée du projet « Nouveaux cursus à l'université RITM BFC », du fait que ce projet vise la réussite en licence, il doit y avoir une articulation. Il s'agit ici de 500 k€ qui sont prévus intégralement sur une ligne I-Site.

Ensuite, pour les Moocs, il y a un Mooc financé I-Site à ce stade, il s'appelle "Open Wine University 2". Cette année, sur l'appel à projets 2, il n'y a pas d'appel à projets pour les Moocs. Ce Mooc est financé, c'est très bien. Il n'y a donc pas de Mooc sur l'appel à projets 2 de l'I-Site.

Au-delà de cela, il me semble qu'il nous faudra réfléchir à ce qu'est un Mooc, comment on le construit, à qui il est destiné et comment il est opéré d'un point de vue politique et stratégique indépendamment de la question du financement. Ceci parce que les experts, donc le comité dont on a parlé tout à l'heure, ont manifestement eu du mal à se positionner sur les retours qu'il y a eus pour les Moocs sur l'appel à projets 1, peut-être en raison de l'incomplétude ou du manque de stratégie exprimée dans les dossiers, ceci du fait que le dossier lui-même, la construction des questions auxquelles il fallait répondre, n'était sans doute pas assez orienté de cette manière. Je ne suis pas sûr que l'on soit collectivement totalement au clair avec ce qu'est un Mooc, à quoi il peut bien servir et comment on l'optimise. En tout cas, du point de vue de l'orientation budgétaire, il n'y a pas de Mooc dans l'appel à projets 2 de l'I-Site.

Ensuite, il y a des objectifs transversaux à la formation. Je vais essayer d'aller un peu plus vite. Il y a des questions de cartographie, de formation qui sont essentielles pour la visibilité et la lisibilité du site et pour son attractivité.

Il y a la question de l'indicateur de pilotage.

Il y a la question de la VAE (validation des acquis de l'expérience), en particulier la VAE au niveau du doctorat qu'il faut que l'on mette en fonctionnement.

La question de la formation tout au long de la vie. Vous savez que nous avons été lauréat d'une expérimentation pilote suite à l'appel à manifestation d'intérêt de fin d'année dernière du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, donc lauréat en tout début de cette année 2017. C'est coordonné par UBFC et les coordinateurs opérationnels sont les deux vice-présidents en charge de ces sujets à l'UB et à l'UFC. Ce projet s'est accompagné de trois postes, l'un pour l'UB, l'autre pour l'UFC et le troisième à parts



égales, donc moitié/moitié, pour AgroSup Dijon et l'UTBM, sachant que les deux établissements - sauf erreur de ma part - compléteront le salaire sur leurs ressources pour faire un poste plein. Je regarde François Roche-Bruyn qui acquiesce.

D'un point de vue technique, il nous appartient de collecter l'argent du ministère et de le redistribuer en deux moitiés égales dans les deux établissements.

Ensuite, sur le plan de la recherche, il y a un certain nombre de points, je ne vais pas tous les évoquer. Il y a un point en particulier qui va faire l'objet d'une présentation, je ne vais donc pas le développer ici. La question de la coordination du développement de projets structurants et transverses reste évidemment parmi les compétences de coordination essentielles d'un regroupement et donc de notre Comue. C'est ce qui a donné le projet dont j'ai parlé à l'instant et qui a également donné le projet RITM BFC et le projet EUR EIPHI qui met en œuvre toute une communauté au sein du site.

Il y a un point qui est essentiel mais qui s'avérera complexe, sachant qu'il est évident que lorsqu'on fait des choses fortes, elles sont en général difficiles, c'est la question de la définition partagée d'une clé de répartition des crédits récurrents des laboratoires à l'échelle du site. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer. De quoi s'agit-il ? Il s'agit bien des crédits récurrents que les établissements de tutelle donnent aux laboratoires chaque année. C'est pour cela qu'ils sont récurrents. Néanmoins, ils peuvent varier d'une année sur l'autre, c'est à la discrétion - si j'ose dire - de l'établissement de tutelle.

L'un des marqueurs extrêmement forts de la politique de site en matière de recherche, lequel marqueur est également complètement inscrit dans la trajectoire de l'I-Site, c'est d'avoir une clé de répartition qui s'applique à l'ensemble du site, donc sur l'ensemble des laboratoires. C'est extrêmement facile à dire, c'est une autre paire de manches que de le mettre en œuvre. Cela va donc prendre un petit peu de temps. Une réflexion est menée par le pôle fonctionnel recherche, donc l'ensemble des VP et responsables en charge de la recherche des établissements en même temps qu'une discussion qui devra être menée dans les mois qui viennent avec les laboratoires qui sont bien sûr concernés au premier chef pour qu'une clé de répartition transparente, connue, claire soit adoptée sur l'ensemble du site. Je voulais juste mettre une petite focale sur ce point.

Ensuite, il y a la question de l'entrepreneuriat étudiant à travers Pépité. Là, je ne suis pas tout à fait sûr de pouvoir dévoiler les choses. De toute façon, cela ne sortira pas de ce conseil d'administration et ce sera dévoilé demain, je crois. Il y a un processus sur l'entrepreneuriat étudiant avec des lauréats régionaux, quatre en l'occurrence. On aura l'occasion de revenir là-dessus tout à l'heure puisqu'il y a un point sur cette question. Il y a également des lauréats nationaux. Cette année, nous avons la grande chance d'avoir deux projets d'étudiants du site qui sont retenus à l'échelle nationale. Ceci est vraiment formidable, j'en suis très heureux. L'année dernière, il n'y avait pas de projet, pas d'étudiant ou d'étudiante retenu.e à l'échelle nationale. Cette année, nous en avons deux. L'annonce officielle sera faite, sauf erreur de ma part, demain à Paris. Il y aura une manifestation sur cette question.

Pépité va évidemment continuer son œuvre de diffusion de l'information, de formation et d'animation des étudiants entrepreneurs. Vous avez le budget associé. Dans la campagne d'emplois de l'année dernière, nous avons voté un poste pour que l'entrepreneuriat étudiant soit diffusé plus facilement puisque là, pour le moment, il y a un seul poste au niveau d'UBFC pour cela. Le territoire est vaste, vous en conviendrez, il y a beaucoup d'étudiants. Il est donc important de pouvoir démultiplier cette action, en particulier en Bourgogne puisque la personne qui s'occupe de cela au sein d'UBFC a son bureau à Besançon. Pour pouvoir diffuser cela dans tout le territoire, le poste avait été voté l'année dernière.

Nous arrivons au projet I-Site. Je ne vais pas revenir sur tous les détails de l'appel à projets 1, de l'appel à projets 2. Nous vous avons remis les tableaux qui se trouvaient dans le rapport que vous avez voté le 12 juillet dernier. Je vous rappelle qu'il y avait deux tableaux qui sont numérotés 2 et 3 dans ce rapport, qui ont été votés préalablement, établis pour le Copil de l'I-Site, qui prévoyaient une hypothèse favorable et une hypothèse défavorable du point de vue de la durée d'éligibilité des crédits parce que le règlement financier de l'ANR n'était pas très favorable à pouvoir donner les crédits en pluri-annualité, comme prévu sur les masters et autres. Je ne vais pas y revenir. Sachez que dans ces premières orientations budgétaires, nous avons décidé d'être optimistes et donc de prendre le tableau optimiste. On ne l'a pas tout à fait décidé de cette façon. Il se trouve que les messages que nous avons de l'ANR, mais qui sont des messages oraux à ce stade, vont plutôt dans le sens de l'acceptation de nos demandes sur l'extension de la durée d'éligibilité. Un courrier avait été produit au mois de juillet, vous le savez, vous en aviez d'ailleurs aussi fait la demande. Il était signé par l'ensemble des chefs d'établissement membres et listait les difficultés que cela allait poser si les durées



d'éligibilité n'étaient pas augmentées.

Les derniers messages que j'ai suite aux rencontres que j'ai pu avoir avec l'ANR et le CGI sont positifs, mais ce sont des messages oraux. Donc restons extrêmement prudents à ce stade mais c'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'être un peu optimistes sur ces orientations budgétaires.

C'est donc le tableau 2 qui a été pris.

Ensuite, les projets qui sont arrivés il y a quelques jours, quelques semaines : le projet RITM BFC, Nouveaux Coursus à l'Université, et le projet EIPHI. Les deux vous seront présentés rapidement tout à l'heure. Ce sont deux projets décennaux, on s'inscrit donc sur une dynamique collective de 10 ans, ce qui est bien.

Le projet RITM BFC est doté de 11 158 000 € et le projet EUR EIPHI est doté de 7 386 000 €.

Il va sans dire que le travail, en quelques jours, n'a pas été mené par les équipes coordinatrices de ces projets. Ce que nous avons fait dans ce débat d'orientation budgétaire est donc d'une simplicité absolue. Pour RITM BFC, une prévision potentielle est d'affecter ce qui avait été prévu sur la première année de RITM en appliquant la règle de trois sur le budget total prévu et le budget qui a été perçu. Sur EIPHI, c'est une autre chose puisque ce sont vraiment des choses extrêmement récurrentes dans un projet d'EUR. Nous avons divisé la dotation par 10. On aurait peut-être pu faire plus simple mais je ne vois pas comment. Ceci reste évidemment préliminaire sachant que les projets devraient démarrer début 2018. Préalablement, il y a toute l'action de la convention avec l'ANR, comme c'est d'ailleurs le cas avec l'I-Site. Nous reviendrons également vers vous là-dessus parce que nous venons de recevoir un projet de convention de l'ANR pour aller au-delà du préfinancement.

Ensuite, les actions sur le numérique. Tout cela s'inscrit dans l'ambitieux schéma directeur du numérique qui vous a déjà été présenté et qui rejoint tout à fait les préoccupations de l'I-Site puisque cela nourrit la trajectoire d'UBFC, comme exprimé dans le projet I-Site. L'essentiel des financements qui apparaissent sur la ligne « Numérique I-Site » pourra être mobilisé pour un certain nombre de postes.

Il en va de même sur la communication, en particulier sur la question de la signalétique qui s'inscrit là aussi pleinement dans la trajectoire de l'I-Site et pour laquelle une partie des financements pourront être trouvés par ce biais.

Ensuite, concernant la politique d'internationalisation, c'est la même chose. Nous vous avons mis dans cette section 7 l'ensemble des axes stratégiques qui ont été mis à jour par le pôle fonctionnel Relations Internationales qui est aussi constitué des vice-présidents, des personnes en charge des relations internationales des établissements. Nous avons déjà mené quelques réunions, nous en avons une demain après-midi à Dijon. Ce groupe a mis à jour un certain nombre de points qu'il juge extrêmement importants.

Deuxièmement, nous avons mené des actions tout à fait rapides. Là, je rends hommage aux collègues qui l'ont fait, ce n'est pas évident, pour informer le monde entier de l'existence de ces masters internationaux dans un délai contraint puisque, entre l'accréditation du ministère et l'ouverture du master, il n'y avait pas beaucoup de temps. Ceci s'est donc plutôt bien passé, ce qui n'empêche pas d'avoir une vision beaucoup plus stratégique et partagée, et c'est bien de cela dont il s'agit. La vision partagée est exprimée dans les quelques points que vous avez ici et qui se mettent en place petit à petit.

J'en profite pour dire qu'UBFC est lauréate d'ERASMUS + depuis 15 jours, puisque nous avons déposé un dossier au mois d'octobre dernier. C'est une bonne chose. C'était nécessaire pour les étudiants d'UBFC. Maintenant, il faut mettre cela en résonance avec les ERASMUS + des établissements. Ce sont aussi des sujets qui parcourent ce pôle fonctionnel Relations Internationales. Il y a à nouveau un budget I-Site pour la promotion d'UBFC à l'international qui sera mobilisé sur ces questions.

Je profite du fait d'aborder ce sujet pour vous dire deux choses.

La première, c'est que ce groupe qui est vraiment très collaboratif - je les en remercie - s'inscrit dans une démarche de démultiplication. C'est bien cela l'enjeu d'être ensemble, c'est-à-dire que quelqu'un du groupe qui va se déplacer sur un salon étudiants à l'étranger, ce qui va arriver prochainement, d'ici 15 jours, va pouvoir présenter non pas exclusivement les masters en anglais mais l'ensemble de l'offre internationale du site, y compris celle des établissements qui ne sont pas dans ce périmètre des masters en anglais cofinancés I-Site. C'est une très bonne manière de démultiplier, tout comme la participation croisée à des événements internationaux qui coûtent cher et pour lesquels si un ou deux représentants peuvent représenter l'ensemble du site, il y a des gains d'échelle et des démultiplications du message qui sont intéressants.

La deuxième chose, c'est le fait qu'il nous est arrivé - deux fois déjà - de présenter le regroupement, la communauté auprès d'interlocuteurs étrangers, une fois en Russie, il y a quelques mois, à Tomsk en



Sibérie. C'est une université qui est rentrée dans le classement de Shanghai entre la 151^{ème} et la 200^{ème} place. Sans commentaire. Et puis une fois la semaine dernière, à l'occasion d'une demande faite par la Région sur l'accueil d'une délégation chinoise composée d'un représentant d'une province chinoise, dont je ne saurais pas qualifier l'équivalent, peut-être le ministre de l'enseignement supérieur de la province, donc la personne en charge au sein de la province et trois présidents d'université.

L'expérience que nous avons eue dans les deux cas - Khadija pourra témoigner du deuxième puisqu'elle était présente -, a été de présenter l'ensemble des établissements, des forces qu'ils représentent sur un territoire qui est à la fois très grand et très petit. La Bourgogne Franche-Comté, c'est très grand mais, en même temps, vu de l'étranger, c'est vite très petit et les étudiants, qu'ils viennent à Dijon, à Besançon, à Nevers ou à Belfort, ce n'est pas tellement leur sujet. Leur sujet est de savoir ce qu'ils peuvent faire de bien sur notre territoire. Je peux vous dire que nous avons recueilli un retour extrêmement positif de cela.

Là aussi, je saisis cette opportunité pour vous dire que nous avons l'occasion d'expérimenter le fait de présenter l'ensemble des forces d'enseignement supérieur et de recherche du territoire et de recueillir une audience très positive, avec une impression de force qui me paraît assez importante, sachant que j'ai présenté, dans ma carrière, plusieurs fois des activités d'enseignement supérieur et de recherche à l'étranger. Cela m'a beaucoup frappé. Je ferme la parenthèse.

La question de la vie étudiante. Il y a un schéma directeur de la vie étudiante, ce qui est très bien mais, au-delà de cela, il y a deux événements qui pourraient être organisés en 2018 : des Etats Généraux de la vie étudiante et une Summer School de l'étudiant engagé, sachant que l'événement qui aurait notre priorité, ce sont les Etats Généraux de la vie étudiante. Ce qui mobiliserait les étudiants de notre site. Le budget prévu se monte à 25 k€ pour les deux mais je reste prudent sur le fait que nous aurons collectivement la possibilité d'organiser les deux en 2018.

Sur la question de la politique culturelle, c'est une politique coordonnée. Là encore, il ne s'agit pas de faire la concaténation de ce qui est fait et bien fait dans les établissements, il s'agit de mener des actions ensemble. Ces actions sont au nombre de deux : la Fête de la science 2018, comme cela a été le cas en 2017 et puis l'événement dont vous avez déjà entendu parler dans cette assemblée, qui s'appelle « Vivo ! Entrez en nature ». Les financements sont des financements qui ne reviennent pas à UBFC. Ce sont des événements qui sont financés, comme indiqué à l'écran : Etat-Région pour ce qui concerne la Fête de la science et qui sont versés au CCSTI du territoire. Ce sont les établissements qui sont opérateurs et qui reçoivent les financements pour organiser cela.

Pour ce qui concerne l'événement « VIVO ! Entrez en nature », c'est un peu la même chose pour nous, c'est-à-dire que le financement n'arrive pas au sein d'UBFC mais arrive auprès des établissements qui sont opérateurs d'un certain nombre de manifestations sur cet événement.

Le budget prévisionnel avait déjà été présenté ici au moment de la présentation de cet événement. Il fait l'objet d'une demande de financements croisés Région, Etat, collectivités. Ce budget sera versé aux deux établissements qui sont opérateurs, qui sont à la manœuvre opérationnelle pour ces événements qui sont en l'occurrence l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté.

Enfin, le fonctionnement d'UBFC, donc tout ce qui concerne les bâtiments, les fluides, les dépenses sur les activités juridiques et administratives, tout ce que vous avez listé ici pour lesquels l'estimation est à 340 k€ sauf erreur de ma part.

En ce qui concerne les contributions financières, donc les rentrées d'argent, j'ai beaucoup parlé des projets I-Site, RITM BFC, EIPHI, il y a aussi les projets ANR et H2020. Il y a aussi du budget qui arrive des établissements de manière strictement identique à l'année dernière. Vous avez le tableau à l'écran. Cela représente une contribution de 300 000 €.

Et puis nous faisons, nous avons fait et nous allons faire une sollicitation auprès de collectivités qui sont listées ici. Nous avons, sauf erreur de ma part, déjà un retour positif du Grand Besançon, du Grand Belfort et du Pays de Montbéliard Agglomération, le tout faisant 60 000 €. Nous tablons sur une recette espérée de 90 000 €, l'idéal étant évidemment 120 000 €, comme le dit mon voisin de droite. Ce qui veut dire que l'ensemble des agglomérations sollicitées acceptent de contribuer au déploiement d'UBFC.

J'en ai presque terminé. Pardon d'avoir été non pas un peu long mais beaucoup trop long.

Sur les frais de gestion, je vais aller assez vite puisque c'est, à ce stade, strictement le même texte que celui que vous aviez voté le 13 ou le 15 décembre 2016.

En revanche, concernant les projets, comme c'est indiqué ici, pour RITM BFC et EIPHI, rien n'est décidé à ce stade sur cette question des frais de gestion. Compte tenu des actions que nous avons à mener,



c'est quelque chose qu'il faudra que l'on discute ou que l'on rediscute afin que nous ayons simplement le minimum de moyens à mettre en face de ces actions-là, faute de quoi nous pourrions avoir des difficultés financières.

Ensuite, vous avez les tableaux récapitulatifs. Je ne vais pas plus loin dans ma présentation. Merci de votre attention. Je vous laisse la parole.

M. Lamard. - C'est une question tout à fait connexe. Qu'en est-il du remplacement DGS ? Puisque je mesure tout le travail préparatoire. Ce n'est pas tout à fait le sujet mais est-ce que l'on pourrait avoir une information ?

M. Chaillet. - Tout cela représente du travail pour établir ce genre de chose, merci de le souligner. Il nous arrive d'oublier ce qu'est un week-end mais cela reviendra peut-être un jour.

La DGS, Sylvie Gigarel, est en congé longue maladie depuis - sauf erreur de ma part - le 4 septembre, donc début septembre 2017. Ce qui fait deux mois. Il est évident que cette fonction est extrêmement importante pour le fonctionnement d'un établissement, même petit comme l'est notre Comue, notamment quand il s'agit de travailler sur ces questions budgétaires, etc. En fin d'année, il est donc tout à fait intéressant de pouvoir compter effectivement sur un ou une DGS, plus l'ensemble des activités quotidiennes qui font l'action d'un directeur ou d'une directrice générale des services. Ceci manque donc très clairement.

Cela étant, on ne reste pas les bras ballants. Tout d'abord, on se répartit le travail mais c'est Olivier Prévôt qui en assure l'essentiel. On se répartit à 95/5 à peu près. Ce doit être à peu près la balance, ou 100/0, je ne sais pas ! C'est donc très lourd.

La seconde action consiste à interagir avec le ministère. Je ne souhaite pas rentrer dans les détails de la situation de notre DGS actuelle puisque c'est quelqu'un qui était déjà en détachement d'une collectivité. Ce n'est donc pas un schéma qui est simple. Nous sommes en dialogue direct avec le ministère qui devait nous rappeler hier, qui ne l'a pas fait. Nous le rappellerons demain matin pour trouver une solution pour début 2018.

M. Lamard. - Ne serait-il pas judicieux, pour accélérer le mouvement, que le conseil d'administration vote une motion ou quelque chose comme cela de manière à ce que ce ne soit pas la présidence qui aille au charbon mais qu'il y ait un véritable soutien de la part du CA ? C'est une proposition.

M. Prévôt. - Merci Monsieur le Président. Je souhaite ajouter plusieurs points.

Si Sylvie Gigarel est en congé longue maladie depuis septembre, elle est en congé maladie depuis plus longtemps que cela, ce qui pèse évidemment dans le fonctionnement et qui, à un moment donné ou un autre, va créer des dysfonctionnements. Il faut se le dire.

En interne, c'est une chose. Notre établissement est un petit établissement, mais l'enjeu pour UBFC est bien de coordonner les activités scientifiques, certes, de formation mais aussi des activités administratives. Tout à l'heure, Nicolas Chaillet a présenté, en première partie, tout ce qui est en jeu lorsqu'on parle de subsidiarité, c'est-à-dire notre capacité à coordonner les différents services des établissements et d'UBFC pour porter une politique commune. Ceci nécessite évidemment que nous ayons un DGS en situation de pouvoir coordonner les aspects administratifs. Je voudrais donc insister sur l'enjeu qui est extrêmement important.

Il peut effectivement y avoir une expression du conseil d'administration pour que les choses s'accélèrent, mais le problème est juridico-administratif à ce stade, il n'est pas politique. Je ne peux pas imaginer que le ministère traînerait à l'idée de nous trouver une solution. Je ne pense pas que le problème soit financier ou politique. Ceci dit, le simple fait que le conseil d'administration exprime son inquiétude de ne pas voir un directeur général des services assurer la direction administrative me paraît ne pas être agressif. On peut donc présenter une motion exprimant simplement l'inquiétude que cette situation ne perdure pas. Ceci pour ne pas créer de tensions excessives parce que je crois que la direction générale des ressources humaines du ministère fait tout ce qui est en son pouvoir. Ce qui prend du temps, dans ce genre de situation, compte tenu de la particularité de la situation de notre directrice générale des services en ce moment.



Mais comme l'a dit Nicolas Chaillet, il ne se passe pas deux jours sans que nous ayons des interactions avec le ministère pour trouver une solution qui soit juridiquement fondée et acceptable pour l'ensemble des parties et notamment celle de la principale intéressée.

M. Chaillet. - Si vous souhaitez effectivement exprimer le point de vue du CA sur cette question, il n'y a pas de problème, au contraire. C'est ce que vous avez fait sur l'I-Site, sur les tableaux financiers de l'I-Site, le 12 juillet. Je ne sais pas encore si cela va porter chance mais je vous disais tout à l'heure que cela semblait plutôt aller dans le bon sens.

Mme Legear. - Je souhaite intervenir sur un autre point. Est-ce que c'est fini sur celui-ci ?

M. Chaillet. - Olivier va écrire une phrase pour vous faire une proposition. Il lui faut juste le temps de l'écrire. En attendant, tu peux intervenir.

Mme Legear. - Au vu du document qui vient de nous être présenté, on voit qu'aujourd'hui, nous avons une construction qui devient à la fois mature et qui, en termes de développement, propose un certain nombre de choses qui me semblent extrêmement positives et intéressantes pour notre communauté universitaire. Ce qui me semblerait vraiment important, c'est que l'on puisse mettre en place une évaluation de la retombée en réalité du travail qui est fait dans le cadre d'UBFC puisque cela pourrait être, à un moment ou à un autre, l'occasion de communiquer beaucoup plus largement à l'intention de nos collègues qui n'ont pas forcément une information suffisante sur le travail qui est fait ici et qui puisse permettre de vraiment mesurer en réalité les premières retombées en termes de développement sur l'ensemble de nos établissements.

En fait, la question que je souhaitais poser, c'est : est-ce qu'une évaluation de ce type est prévue ? Qu'on évalue d'une certaine façon le travail qui est réalisé et ses retombées en termes de développements pour nos structures.

M. Chaillet. - Dans le document d'orientation budgétaire, figure la question des indicateurs. Il faut que nous ayons des tableaux de bord sur tous les sujets, c'est tout à fait clair, en particulier formation et recherche. Ceci est à construire.

La question que tu poses est peut-être un peu différente. La question que tu poses, ce n'est pas tant - si j'ai bien compris - le tableau de bord d'évolution des choses... sachant qu'il y a évidemment les indicateurs de l'I-Site dont on n'a pas parlé mais le CGI et l'ANR ont fourni une liste d'indicateurs à remplir de manière annuelle. C'est une liste d'indicateurs importante, dont la plupart sont évidemment concomitants au tableau de bord que l'on pourrait avoir au sein d'UBFC.

La question que tu poses est peut-être un peu différente puisqu'il s'agit des retombées sur les établissements. Là, ce n'est pas écrit dans le débat d'orientation budgétaire. J'avoue que je ne l'ai pas prévu à ce stade, mais j'entends bien la proposition. J'aurais presque envie de demander à un groupe de réfléchir à ce type d'indicateurs. Si un groupe veut prendre cette proposition au vol et faire un certain nombre de propositions d'indicateurs qui seraient pertinents dans le sens que tu exprimes, cela pourrait être intéressant.

Mme Benoist. - Il y a quelque chose qui a attiré mon attention dans le document, je ne sais plus à quel endroit. C'est au sujet de l'éventualité que la Région soutienne des actions qui font déjà partie du projet I-Site. Cela me gêne un peu parce qu'on a l'impression que la Région soutiendrait des projets qui sont déjà fortement soutenus par le succès du projet I-Site. Je me demandais s'il ne serait pas plus intéressant de faire émerger justement autre chose et, du coup, que la Région soutienne des projets qui ne sont justement pas dans l'I-Site.

C'était ma première interrogation. Après, j'ai une autre question qui n'a rien à voir.

M. Chaillet. - Je vais essayer non pas de répondre mais de donner des indications sur la première question.

Je ne l'ai effectivement pas mentionné. Tu fais donc bien de le dire puisque c'est écrit dans le débat d'orientation budgétaire ; la Région entend soutenir l'I-Site. C'est clair, c'est net. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'elle ne soutiendra que l'I-Site.



La séquence est la suivante : les outils d'intervention des deux ex-Régions Bourgogne et Franche-Comté étaient différents. Ils ont couru jusqu'à la fin de cette année. Il y a eu deux ans, après la fusion, où les outils étaient dans la continuité. La Région a désormais finalisé ou quasiment finalisé ses outils d'intervention qui seront dorénavant uniques au niveau de la grande région.

On a régulièrement, avec la Région, je ne sais plus à quelle fréquence, une fois tous les deux ou trois mois, un COS Enseignement Supérieur Recherche Innovation, qui comprend la Région, l'ensemble des chefs d'établissement et qui s'élargit aussi aux responsables des organismes de recherche qui sont présents sur le territoire, qui sont évidemment des partenaires premiers des établissements. Lors du dernier COS, ont été rapidement présentées les orientations des outils d'intervention pour 2018. Je dis « rapidement présentées » car j'ai quelques pudeurs. Ce n'est pas pour vous cacher une quelconque vérité, c'est simplement parce que tant que la Région, donc les élus, n'a pas voté les outils d'intervention, il nous est difficile de les décrire. Ils peuvent en effet être modifiés par des élus. Ils sont donc difficiles à dévoiler.

En revanche, je peux vous dire deux choses. Dans les esquisses d'outils d'intervention qui nous ont été présentés, il y en a pour tout le monde. C'est-à-dire qu'il y a un soutien clair à des outils dits d'excellence comme l'I-Site en particulier. En même temps, il y a aussi des capacités d'intervention sur des projets structurants mais qui ne rentreraient pas spécialement dans cette catégorie de type I-Site, LabEx ou autres projets PIA.

Il me semble, en première lecture, sachant que je n'étais pas seul à cette réunion, il y avait François Roche-Bruyn et Nathalie Munier-Jolain, qu'une forme d'équilibre s'est instaurée. Maintenant, on ne connaît pas exactement toute la balance financière et l'équilibre vient aussi de là.

Le deuxième point, c'est que la Région a prévu des réunions d'information auprès de la communauté des établissements qui devraient intervenir, sauf erreur de ma part, avant la fin de l'année 2017 puisqu'il faudra bien que l'ensemble des collègues soit informé des outils pour qu'ils puissent répondre aux appels à projets qui en découleront.

Mme Munier-Jolain. - 28 novembre à Dijon et 30 novembre à Besançon.

M. Chaillet. - Merci Nathalie. 28 novembre à Dijon et 30 novembre à Besançon. Je savais que c'était fin novembre mais je n'avais plus les dates en tête. Lors de ces réunions, seront présentés par la Région elle-même les outils. C'est pour cela que je ne vais pas en dire plus. On en sait un peu plus, de fait, mais c'est à la Région, dès lors qu'elle aura stabilisé ses outils, d'en parler.

Voilà ce que je peux dire à ce stade. Merci d'avoir posé la question.

Quelle est la deuxième question ?

Mme Benoist. - Merci pour ta réponse.

Ma deuxième question concerne ce qui est affiché sur nos écrans. Cela me rappelle un débat que nous avons eu l'année dernière au sujet de la subvention de ce qui s'appelait le Grand Dijon. On n'avait pas eu de réponse. On s'interrogeait sur les 30 000 €, s'ils faisaient partie des 100 000 € de l'UB, etc. Finalement, la chose a dû se régler en dehors du CA. Ce qui est très bien mais, du coup, il me semble qu'on n'a pas eu le fin mot de l'histoire. C'est une première partie de la question.

Ma deuxième question. Je déduis de la liste des réponses que vous avez apportées tout à l'heure que vous n'avez pas la réponse de Dijon Métropole. J'ai l'impression qu'il n'y a pas non plus, dans les prévisions, l'éventuelle subvention du Conseil régional. Vous avez parlé de 120 000 €, c'est sans le Conseil régional ?

M. Chaillet. - Oui. Olivier va répondre.

M. Prévôt. - Concernant les recettes présentées dans le débat d'orientation budgétaire, le budget est contraint, très contraint, ce qui nécessite d'avoir une discussion sur les frais de gestion au prochain conseil des membres. Globalement, les dotations à UBFC sont limitées, pour ne pas dire insuffisantes pour mener à bien les politiques que nous voulons mener si on regarde la structuration du budget, donc les entrées et les sorties. Je rappelle que sur le projet I-Site, les projets ANR H2020, à ce stade, UBFC siège perçoit 1/8^{ème} et 2/12^{ème} des frais de gestion, tout le reste étant consacré aux financements liés aux appels à projets ou sur des projets qui sont menés par les établissements. Il est bien normal que ces sommes aillent aux établissements, là où s'opèrent l'essentiel des projets. Il faut simplement trouver un équilibre qui soit



satisfaisant.

Il est évident que les dotations en subventions, qu'elles soient des membres comme des collectivités locales, sont très essentielles pour pouvoir mener des projets. Je pense par exemple à la politique doctorale, aux formations transversales. Vous l'avez vu dans le budget, lorsqu'on regarde les frais d'inscription des étudiants et le reversement des 75 000 € aux établissements pour ce qui concerne la gestion de la scolarité et l'accès aux bibliothèques, il y a un déficit sur l'école doctorale. Il y a donc moins de recettes qu'il y a de dépenses. De fait, c'est sur le budget des contributions que l'on peut financer cet écart. Mais si on veut avoir une plus-value au passage des écoles doctorales à UBFC, c'est-à-dire que l'on fasse mieux parce que nous sommes ensemble qu'aussi bien, voire moins bien, cela implique de fait de reconstituer les recettes qui nous permettent notamment de financer la formation transversale.

On va le voir dans la campagne d'emplois, cela veut dire aussi des postes pour que l'on puisse accompagner correctement les doctorants et puis avoir des écoles doctorales qui tournent convenablement. Tout cela a un coût et nos recettes sont aujourd'hui contraintes. C'est pour le premier aspect, ce qui veut dire qu'entre aujourd'hui et la présentation du budget, on espère bien avoir de bonnes nouvelles et donc des recettes supplémentaires qui nous permettraient de donner du nerf à nos ambitions.

Pour la réponse sur Dijon Métropole : non, nous n'avons pas reçu de subvention de Dijon Métropole sur l'exercice 2017 et nous sollicitons Dijon Métropole pour 2018. Le président a eu un contact il y a quelques mois maintenant, un contact qui a été relancé ou qui va l'être dans les jours qui viennent, comme pour les collectivités du Sud Bourgogne qui n'ont pas été sollicitées l'année dernière mais qui le seront dans les jours qui viennent. Du moins, elles l'ont été et nous attendons les réponses de sorte que nous puissions *a minima* avoir 90 000 € et si possible 120 000 € de subventions par les collectivités, ce qui nous permettrait d'avancer.

De la même façon, on sollicitera la Région, mais comme nous sommes dans une relation constituée de plusieurs volets, l'idée est bien entendu que l'on se mette d'accord sur une aide globale dans laquelle on retrouve - je l'espère - une subvention directe de fonctionnement qui puisse, là aussi, nous permettre de mener à bien nos missions. Ceci est en cours de discussion. Nous ne l'avons donc pas affiché parce que nous préférons vérifier avec la Région si nous sommes d'accord.

L'idée est celle-là, que nous puissions avoir une aide de la Région qui corresponde à la somme des aides des collectivités infra, ce qui est la logique qui a prévalu dans la constitution de ces recettes externes.

M. Chaillet. - Merci.

M. Trichard-Comparot. - Juste pour préciser que les éléments donnés l'année dernière étaient parfaitement clairs et qu'ils le restent. Il y a une convention qui existe entre Dijon Métropole et l'université de Bourgogne. Cette convention prévoit que dans le cadre de la politique de site Bourgogne Franche-Comté, Dijon Métropole verse une subvention de 30 000 € à l'université de Bourgogne pour l'accompagnement de sa politique de site. C'est toujours le cas. C'est donc effectivement l'université de Bourgogne qui perçoit cette subvention. Elle l'a donnée la première année à UBFC dans le cadre de la construction d'UBFC. Elle ne l'a pas redonnée depuis pour les raisons économiques que nous connaissons tous. Ce qui n'empêche évidemment en rien UBFC de demander une subvention à Dijon Métropole, cela n'a aucun rapport.

M. Prévôt. - Nous avons eu cette discussion l'année dernière. Je ne pensais pas qu'elle allait se réinviter de cette façon cette année. Nous demandons effectivement une subvention directe à Dijon Métropole pour éviter ce type de débat mais si la discussion porte sur : « est-ce que les 100 000 € apportés par l'université de Bourgogne comprennent les 30 000 € de Dijon Métropole ou pas ? », il est évident que les autres collectivités locales pourraient demander à ce que soit intégrée à la subvention aux établissements la subvention qu'elles donnent à UBFC. On peut imaginer que Besançon donne 30 000 € à l'université de Franche-Comté et la question est, à ce moment-là, de savoir comment on identifie ces 30 000 € dans la politique de l'uB si c'est pour la politique de site.

Je ne souhaite pas polémiquer sur ces questions. J'espère simplement que, pour la bonne connaissance du conseil d'administration et pour les bonnes relations avec Dijon Métropole, ce point sera éclairci parce qu'il y avait effectivement, l'année dernière, *a minima* une incompréhension quant à la manière dont ces moyens étaient donnés ou pas à la politique de site. Il faut donc qu'on éclaircisse cela mais il faudra bien que le conseil d'administration comprenne la mécanique financière qui est derrière cette subvention de 30 000 €.



M. Trichard-Comparot.- Je trouve assez subtil cette manière de ne pas vouloir polémique et de polémique par la même occasion. Toujours est-il qu'il n'y a pas de polémique dans ce que j'ai indiqué. J'ai précisé les choses suite à une question qui était légitime et parfaitement posée. Il n'y a aucun rapport entre les 100 000 € apportés par l'UB au fonctionnement d'UBFC et les 30 000 € apportés par Dijon Métropole à l'UB. Point.

M. Chaillet. - Très bien. Les choses sont dites. Point. Avançons.
Y a-t-il d'autres sujets, d'autres questions ?

Mme Peyron.- Ce sera sur deux points.

Le premier point concerne le schéma numérique où est évoquée la carte PASS'BFC. On a un peu alerté par rapport à la mise en place de cette carte qui regroupe sur un même support beaucoup de services. Il est notamment indiqué en clair, sur la carte, le nom avec la photo de la personne, son lieu de travail, sa localisation sur son lieu de travail. Cette carte donne de plus en plus accès à des bâtiments. Pour rentrer dans un certain nombre de bâtiments, il faut cette carte magnétique, pour l'emprunt de livres et pour un certain nombre de choses. Elle sert également de porte-monnaie électronique. C'est donc une carte qui semble vraiment intéressante à voler, ce qui peut en conséquence induire des problèmes de sécurité dans les locaux, des intrusions, un certain nombre de choses.

Le deuxième aspect, c'est que cette carte est dotée de la technologie proposée par le CROUS qui est la technologie IZLY. Il faut savoir que ce système est un système un peu particulier de porte-monnaie monétaire, avec une géolocalisation possible, avec des transmissions de renseignements dans des sociétés publicitaires possibles. Je sais que l'on peut se désabonner, du moins ne pas le mettre en route, mais il peut être remis en route. On peut parfois utiliser ou ne pas utiliser ce système de paiement avec le système IZLY mais ce n'est tout de même pas très simple.

En plus, l'autre aspect qui a été soulevé par un certain nombre de personnels, c'est que le fonctionnement du CROUS a proposé la dématérialisation des paiements au restaurant universitaire avec cette carte et, si les personnes utilisaient un autre mode de paiement, le tarif était plus cher. Là, se pose tout de même la question de savoir comment un service aux personnels peut être à deux niveaux de tarif et qu'on oblige à prendre un type de fonctionnement à un prix et que l'on fasse payer plus cher si on n'est pas d'accord avec ce type de fonctionnement. Ceci pose tout de même un souci relativement important.

Je souhaitais donc demander quel type de conventions ont été signées avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, par exemple, qui est en relation avec ce porte-monnaie électronique, d'une part.

Et puis est-ce qu'il serait possible d'avoir une carte multiservices qui soit blanche, c'est-à-dire sans indication du nom de la personne, de son prénom, de sa localisation, afin de pouvoir l'utiliser pour rentrer dans les bâtiments, pour emprunter des livres et que, par ailleurs, nous ayons une carte professionnelle qui, lorsqu'on a besoin de justifier de notre présence dans des locaux, prouve qu'on est vraiment présent ? Mais que les deux ne soient pas forcément sur le même support, ce qui pose tout de même un souci important.

C'est ma première question parce qu'il y a de plus en plus de développements de proposés et, derrière, il peut y avoir des conséquences importantes. À l'université de Bourgogne, nous sommes détenteurs de cette carte. Je n'ai jamais activé, jusqu'à présent, l'aspect IZLY. Je trouve tout de même bizarre de devoir payer plus cher que des gens qui ont activé ce système si je veux aller manger au restaurant universitaire.

M. Trichard-Comparot.- Excuse-moi Nicolas. Je ne rentrerai pas sur les autres sujets abordés, sur l'intérêt ou pas de cette carte. Le but précis était plutôt de simplifier, donc d'avoir une volonté de simplification dans la parfaite continuité de l'autre carte multiservices qui existait auparavant.

Sur IZLY, c'est par contre un vrai sujet. C'est d'ailleurs un sujet qui fait l'objet de discussions entre la conférence des présidents d'université et le CROUS, mais peut-être que tu voudras aborder la question, Nicolas.

Sur la question du tarif différencié, c'est beaucoup plus local et c'est effectivement problématique. C'est non seulement problématique mais, en plus...

Mme Peyron.- C'est illégal.



M. Trichard-Comparot.- Je ne sais pas si c'est illégal ou pas. Techniquement parlant, on peut tout à fait différencier les tarifs, ce n'est pas une question de légalité.

Est-ce injuste ou pas ? Ça l'est, c'est injuste.

Je ne sais pas ce qu'il en est pour Besançon. En tout cas, c'est un sujet actuel entre la gouvernance de l'UB et le CROUS et c'est un sujet épineux. L'UB souhaite absolument empêcher le CROUS de maintenir cette politique absurde où des collègues présentent légitimement leur carte d'agent de l'établissement et se retrouvent à devoir payer un tarif comme s'ils étaient des personnes extérieures à l'établissement, ce qui est purement scandaleux.

Pour avoir creusé un peu le sujet, c'est quelque chose qui existe, qui est lié au fait que l'université de Bourgogne verse une subvention au CROUS pour justement qu'il y ait un tarif différencié. D'après cette subvention, le CROUS doit pouvoir nous justifier les personnels qui bénéficient de cette subvention. C'est normalement une manière pour le CROUS de pouvoir justifier de l'usage de la subvention de l'établissement. Le CROUS se réfugie derrière cet artefact pour pouvoir indiquer qu'il n'y a qu'avec IZLY qu'ils peuvent avoir cette traçabilité.

La réponse actuelle de la gouvernance de l'UB est justement de dire que lorsqu'il y avait de l'espèce, cette traçabilité n'existait pas et, *a priori*, le CROUS n'était pas "le doigt sur la couture du pantalon" à être aussi précis dans sa manière d'appliquer une convention. C'est donc là-dessus qu'on essaie de travailler pour dénoncer l'actuelle convention qui était déjà sur les mêmes modalités dans le cadre de l'espèce et qui, comme vous le constatiez, ne s'appliquait pas avec autant de précision.

On va donc voir ce que les semaines qui viennent, d'ici Noël au plus tard, vont pouvoir faire sortir mais l'UB met une subvention au CROUS et l'établissement a bien l'intention de faire en sorte que cette subvention aille là où il faut et que les personnels n'aient qu'à présenter leur carte multiservices pour justifier qu'ils sont personnels de l'établissement et, ensuite, payer avec la carte bancaire s'ils n'ont pas d'autres moyens de paiement. C'est le CROUS qui mène une politique nationale pour supprimer les espèces, c'est très bien mais ce n'est pas à l'établissement et aux personnels de l'établissement à en subir les conséquences.

Mme Traxer.- Je voudrais avoir une précision par rapport à ce qui se pratique à l'université de Bourgogne suite à ce que vous venez de dire. Vous avez dit que vous donniez une subvention au CROUS, si j'ai bien compris, pour les repas pour les personnels.

M. Trichard-Comparot.- Pour un tarif différencié.

Mme Traxer.- Il faut savoir qu'il y a déjà une subvention qui est donnée par l'Etat pour les PIM (prestations interministérielles) qui est de 1,22. Vous donnez donc en plus de cela ?

M. Trichard-Comparot.- Tout à fait. C'est dans le cadre de la politique d'établissement.

Mme Traxer.- Il faut tout de même savoir qu'il y a un taux à ne pas dépasser. Un repas pris par un agent de catégorie C, par exemple, ne doit pas être inférieur à 3,78 €, si ma mémoire est bonne. Vous donnez donc les 1,22 € de l'Etat par personne qui sont donnés par les prestations interministérielles (les PIM) plus une autre subvention ? Est-ce bien ce que vous venez de dire ?

M. Trichard-Comparot.- Pour les catégories les plus faibles de l'établissement, oui.

Mme Traxer.- D'accord. Merci.

M. Chaillet.- L'idéal serait de poser la question au CROUS. Je ne peux pas me faire le porte-voix du CROUS ou de qui que ce soit d'autre. Ce que je peux dire en écho à ce qu'a dit Sylvain Comparot, c'est que la CPU a écrit un courrier au CROUS. Mais je suppose que tu es au courant. Il pointait précisément ces deux points, le premier est la question de la géolocalisation et le second est la question des tarifs différenciés mis en œuvre par certains CROUS selon que l'on paie par la carte ou en espèce. Il y a une réponse faite par le directeur du CROUS, dont j'ai oublié le nom. Dans mon souvenir, sachant que c'est assez récent, il fait état de l'arrêt de la fonction géolocalisation d'IZLY.



Quant à la question des tarifs différenciés, je ne sais pas s'il lui appartient de prendre position là-dessus puisque ce n'est manifestement pas partout la même chose. Voilà ce qu'on peut dire sur ce sujet. Je ne sais pas si on peut en dire plus, il faudrait interroger les CROUS sur cette question.

M. Zussy.- Je tenais juste à ajouter que la question de la différenciation des tarifs s'applique aussi aux étudiants, ce qui, pour le coup, est effectivement proprement scandaleux. À la limite, on peut le comprendre pour les personnels dans le sens où ils gagnent de l'argent, ce qui n'est pas le cas des étudiants. S'ils oublient leur carte, il y a la solidarité étudiante, on peut se la passer, ils l'acceptent, heureusement. Mais 7,80 € pour un étudiant, c'est tout de même beaucoup plus que 3,25 €, pour être précis sur les tarifs. Chez nous, c'est 7,80 € si on n'a pas de carte et 3,25 € si on l'a.

Je tenais juste à rajouter ce point.

M. Chaillet.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres points ?

M. Tatibouët.- Cette histoire de géolocalisation qui peut être désactivée ou activée, tout dépend si cela ne tient que sur l'application IZLY, mais il est tout de même relativement embêtant que des données sur les individus, à la fois au niveau de la sécurité et de la protection des informations, puissent fuir à l'extérieur. On pourrait imaginer que l'on puisse savoir quand quelqu'un est présent ou pas et justement profiter de son absence pour voler des documents confidentiels. C'est donc tout de même assez dangereux.

Après, la technologie de porte-monnaie électronique est un peu dépassée puisque, maintenant, on peut payer avec la carte. Les demandes du CROUS sont donc complètement absurdes. Chez le boulanger, on peut faire un paiement sans contact. Il n'y a pas de manipulation d'espèce.

En plus, il me semble que pour les tarifs différenciés, l'Etat français bat monnaie. Quand on dit que c'est légal, je ne suis pas sûr que l'on puisse avoir deux monnaies. C'est comme si, à Carrefour ou dans tout autre magasin, on avait deux paiements, celui de la carte du magasin ou la monnaie de l'Etat français. Soit le CROUS bat sa propre monnaie, soit il applique encore la monnaie de l'Etat français.

M. Chaillet.- C'est une suggestion qu'il faudrait peut-être faire au CROUS mais je ne crois pas qu'elle ait été dans le courrier de la CPU.

Il est évident qu'avoir un tarif différencié selon le mode de paiement est tout à fait inacceptable et inenvisageable. Il y a aussi la question de constituer des bases de données avec des publicités ciblées auprès de telle ou telle population. Il y a tous ces sujets qui s'invitent mais, à ma connaissance, la fonction de géolocalisée a été désactivée.

M. Tatibouët.- Si elle est désactivée depuis l'extérieur, cela veut dire qu'on peut aussi la réactiver depuis l'extérieur.

M. Chaillet.- Bien sûr.

M. Tatibouët.- Du point de vue sécurité, c'est tout de même discutable.

M. Chaillet.- Olivier propose que nous demandions à Christophe Cruz de venir au CA pour discuter de ces sujets et proposer un rapport sur la carte, parce qu'il y a aussi d'autres sujets qui nous sont propres concernant la *schibbolethisation* de tout cela.

La question, c'est d'avoir la liste à jour et régulièrement à jour de l'ensemble des personnels et étudiants du site.

On a bien entendu. Il faudra discuter avec le CROUS et on va remonter cela à Christophe Cruz pour qu'il ait ces choses-là bien en tête.

Mme Peyron.- C'est le premier alinéa de notre schéma directeur du numérique.

M. Chaillet.- Oui, c'est important que l'on fasse remonter cela.



Mme Peyron.- La deuxième chose était juste une explication de vote. Je vais m'abstenir par rapport au budget suite à la position que nous avons toujours eue sur le fonctionnement et la politique de l'I-Site dans l'ensemble.

M. Chaillet.- En l'occurrence, il y aura bien sûr un vote du budget mais il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires. C'est un échange, une discussion.

Mme Peyron.- Pardon, j'ai cru qu'il y avait une délibération.

M. Chaillet.- Laurence, je te donne la parole un peu tardivement.

Mme Attuel-Mendes.- C'était avant que tu parles de Christophe Cruz. Ceci rentre très clairement dans le cadre de la RGPD (règlement général de protection des données). Tout ce qui va être information identifiante sur les personnes va être dans ce cadre et il va falloir être très vigilant pour ne pas être sanctionné sur toute l'utilisation qui sera faite de ces données. Ceci est typiquement du ressort du numérique et il faudra être extrêmement vigilant puisque, au 25 mai 2018, on va tous y être soumis et ce sera drastique. Il faudra donc anticiper, vérifier l'aspect éloigné ou pas de l'accès aux données, de la géolocalisation, ainsi de suite.

M. Chaillet.- Merci de cette précision utile. Cela renforce l'intérêt d'avoir un rapport là-dessus au CA en début d'année prochaine.

Mme Munier-Jolain.- L'autre sujet, c'est sur la partie 3, la recherche et la valorisation. Vous présentez les priorités 2018 et, parmi ces priorités, il y a les conventions quinquennales des unités de recherche. J'aurais souhaité avoir quelques précisions là-dessus parce qu'à ma connaissance, UBFC n'est pas tutelle de l'ensemble des UMR. Certains organismes s'y sont d'ailleurs opposés. Je voulais donc savoir comment vous alliez instruire cette question. C'est la première question qui est une question peut-être un peu compliquée.

La seconde est une question très simple mais sur laquelle j'aurais besoin d'avoir une précision. Il est rappelé que les nouveaux projets ANR et H2020 seront portés par UBFC. Ne sont concernés que les enseignants-chercheurs des établissements de la Comue. Je voulais savoir s'il serait toujours possible que les organismes de recherche portent les ANR et les H2020 pour le compte de ces établissements si le porteur le souhaite.

M. Chaillet.- Je vais commencer par la réponse à la deuxième question. La question n'aurait pas dû être posée si nous avions terminé convenablement la phrase. Donc merci de l'avoir posée.

En fait, pour les UMR, il ne s'agit en aucun cas de fermer - nous n'en aurions d'ailleurs pas la légitimité - la possibilité de faire gérer un contrat ANR ou H2020 par un organisme de tutelle. Cet aiguillage des projets est en général, en tout cas pour les conventions que je connais, défini dans la convention quinquennale du laboratoire.

Il aurait donc fallu que cette phrase soit terminée convenablement. Les organismes continueront, en respectant les règles définies dans la convention du laboratoire dont ils sont cotutelles, de gérer les projets ANR et H2020. Merci de cette précision utile.

Le deuxième point porte sur la question des conventions quinquennales. Il y a des laboratoires, les laboratoires CNRS INSERM, dont UBFC ne sera pas cotutelle, contrairement aux laboratoires INRA puisque c'est finalement le moins-disant qui jouera. Pour les UMR qui sont INRA et sans autre organisme, l'INRA a accepté - et je l'en remercie - qu'UBFC soit cotutelle. Ce qui n'est pas le cas pour les laboratoires CNRS et INSERM, en tout cas pas à ce stade.

La manière de faire devrait être la suivante pour ces laboratoires : UBFC ne sera pas cotutelle mais sera néanmoins signataire de la convention quinquennale en exprimant dans la convention le rôle qui lui est dévolu. C'est la manière sur laquelle les uns et les autres sont tombés d'accord pour régler cette question.

Mais ce n'est pas gravé dans le marbre et peut-être qu'un jour nous pourrions rediscuter avec les organismes sur ces questions. Pour le moment, c'est le programme qui est prévu. Ces conventions doivent s'opérer dans l'année qui vient, je suppose, quels que soient les organismes, sachant que chaque organisme a sa propre procédure. En tout cas, pour ce qui concerne le CNRS, les informations que nous avons seraient de parvenir aux conventions des URM CNRS, sauf erreur de ma part, pour l'été 2018.



Je vous propose de passer au point suivant.

6) Campagne d'emplois 2018

M. Chaillet. - Nous allons passer à la campagne d'emplois. Je laisse la parole à Olivier Prévôt.

M. Prévôt. - Je vous propose de ne pas vous lire le rapport mais de simplement pointer quelques éléments saillants.

La première des choses, c'est qu'il vous est rappelé dans le rapport que nous avons bénéficié, par la politique de site, de 38 emplois. Il y a eu 11 emplois en 2015 qui ont été positionnés à UBFC siège, 12 emplois en 2016 avec une répartition de six emplois à UBFC et six emplois dans les établissements. L'année dernière, il y avait la nécessité d'engager formellement les 15 emplois mais tous n'ont pas été ouverts pour les raisons que j'avais expliquées l'année dernière, que je peux rappeler ici. UBFC monte en puissance très régulièrement et il est très important, avec le peu de supports d'emplois dont nous disposons, que nous puissions les positionner de la façon la plus pertinente et donc de les ouvrir progressivement.

Six postes ont donc été ouverts l'année dernière, ce qui veut dire qu'il en restait neuf mais, dans les neuf, deux ont été placés dans les établissements contre le retour de la masse salariale correspondante, un poste à l'UB et l'autre à l'UFC.

Pour 2018, nous proposons d'ouvrir sept postes parmi les neuf restants, trois dévolus à des techniciens financiers, deux qui pourront aller sur la gestion de l'agence comptable. Vous savez qu'il y a comme projet que l'agence comptable puisse être gérée par adjonction de service à l'agence comptable de l'université de Bourgogne. Ceci nécessite une instruction qui va s'engager. Cette instruction va nous permettre de vérifier la faisabilité de ce projet et les moyens humains nécessaires pour que ce soit possible. Dès que cette instruction sera faite, on pourra revenir vers vous pour vérifier si c'est possible et pertinent et, le cas échéant, proposer une autre solution si celle-ci ne devait pas fonctionner. En tout état de cause, il faut que nous anticipions, c'est la raison pour laquelle il y a deux postes qui ont été d'ores et déjà prévus pour renforcer l'agence comptable qui prendra cette charge, donc très probablement celle de l'université de Bourgogne.

Le calcul qui a été fait donnait entre deux et trois postes, donc deux postes prévus pour cela et un poste prévu pour accompagner les établissements qui ne sont pas sur les logiciels de gestion qui sont ceux de la Comue. Aujourd'hui, vous savez que notre outil de gestion est Cocktail. Ceux qui sont sur Sifac doivent donc se l'approprier. L'idée est de recruter un personnel supplémentaire qui pourrait accompagner les personnels qui sont sur Sifac de façon à ce qu'ils puissent gérer sous Cocktail. Et si, d'aventure, l'année prochaine ou dans deux ou trois ans, nous devons utiliser Sifac et plus Cocktail, que ce poste puisse servir aussi en sens inverse, en tout cas pour accompagner les équipes administratives et financières qui ont à jongler avec des outils différents.

Un technicien finances serait positionné à AgroSup Dijon. Il est dédié à l'accompagnement des projets de recherche, notamment gérés conjointement AgroSup-INRA. Cette année, il y a un financement I-Site prévu pour cela. L'idée, c'est que le financement I-Site dure une année et que l'ouverture de ce poste permette d'avoir un support pour pouvoir accompagner ce projet de recherche INRA-AgroSup. Cela permettrait d'avoir la complétude, c'est-à-dire que tous les établissements éligibles auront reçu au moins un poste lié à ces postes dits Fioraso.

Un ingénieur informatique est nécessaire pour renforcer l'équipe numérique d'UBFC. Elle est facile à compter puisqu'il n'y a qu'une personne qui est un ingénieur de recherche. Il a donc besoin d'être épaulé pour déployer le schéma directeur, en lien évidemment avec les DSI des établissements, ce que nous avons déjà largement développé. L'idée, avec UBFC, est de ne pas avoir beaucoup de "troupes" mais suffisamment de "troupes" pour pouvoir coordonner et bien articuler les différentes politiques des établissements pour une véritable politique de site.

Deux postes, un assistant ingénieur et un technicien, pour les études doctorales. Il y a une réorganisation qui est prévue pour les écoles doctorales de sorte que l'on puisse mieux articuler trois niveaux :

- Le niveau des écoles doctorales où il y a nécessité à la fois de renseigner les étudiants sur le plan



pédagogique mais aussi suivre pédagogiquement le travail qui est fait par les étudiants et par les collègues qui passent une HDR.

- Le deuxième niveau relèverait plutôt des inscriptions non pas pédagogiques mais des inscriptions administratives des écoles doctorales.

- Le troisième niveau qui existe mais qu'il vaut mieux formaliser, qui est toute la politique de site, les politiques transversales, je pense notamment à la formation des étudiants, la formation des jeunes collègues ayant passé une HDR et qui ont besoin d'être accompagnés dans leurs nouvelles fonctions d'encadrement de thèse. Tout cela est une politique que je trouve déjà très avancée. Khadija Chahraoui pourrait en dire beaucoup plus que moi mais je pense qu'on voit la plus-value de la politique de site à ce niveau-là.

Il est donc important de mieux identifier ces trois niveaux. Il s'agit de renforcer les études doctorales pour bien faire face à nos responsabilités.

Ce qui fait sept postes. Il en resterait deux. Nous vous proposons, pour les deux postes restants, de faire comme nous avons fait l'année dernière, c'est-à-dire un poste positionné à l'UB, un poste à l'UFC et que les deux établissements nous versent la masse salariale pour ne pas qu'elle soit perdue. Ce qui veut dire que, l'année prochaine, nous terminerions la consommation de l'ensemble des 38 postes puisqu'il resterait deux postes que nous mettrions au mouvement l'année prochaine.

Il y a également des postes vacants des campagnes d'emplois précédentes, donc des postes qui n'ont pas été pourvus ou des personnes qui ont quitté leur poste et il faut pourvoir à leur remplacement.

Il y a un poste d'assistant ingénieur à la direction de la communication, un poste d'adjoint administratif pour la gestion administrative des écoles doctorales, donc dans une école doctorale. Ensuite, par voie de mobilité, nous proposons un technicien de gestion financière à la direction des finances. Les deux postes en mobilité sont deux postes qui ont été infructueux en 2017. Des candidats se sont présentés au concours, ont réussi l'admissibilité mais ne se sont pas présentés à la fin des admissions. Nous n'avons donc pas pu recruter des personnes qui n'étaient pas allées au bout de la démarche. Pour autant, ce sont deux postes qui sont très importants pour UBFC compte tenu de la faible épaisseur de notre administration. Nous vous proposons donc de les remettre au concours mais par voie de mobilité, en espérant que nous aurons des candidats qui pourront venir beaucoup plus rapidement qu'au niveau des voies de concours externes ou internes qui nécessiteraient d'attendre l'automne prochain.

Il y a aussi le projet NCU RITM BFC et les deux autres projets I-Site BFC et EUR qui nécessiteront très probablement des recrutements. Là, ce ne sont pas des campagnes d'emplois classiques puisque ce sont nécessairement des contractuels qui seront recrutés sur les projets de type PIA. Pour information, il y aura des recrutements complémentaires liés à ces succès.

M. Chaillet. - Merci Olivier. Y a-t-il des remarques ? Non.

S'il n'y a pas de remarque, nous allons passer au vote :

Qui s'oppose à cette campagne d'emplois ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

7) Primes pour charges administratives

M. Chaillet. - Le point suivant concerne la question des primes pour charges administratives. Là aussi, vous avez le rapport, je ne vais pas vous le présenter, il fera suivre à ce CA un conseil d'administration restreint pour personnaliser tout cela.

Ce sont les mêmes chiffres que l'année dernière, à ceci près que la direction de Pépite n'était pas indiquée explicitement l'année dernière, qu'elle l'est cette année. Les Pépites, en France, qui représentent une charge énorme pour les collègues qui les pilotent, sont valorisés, si j'ose m'exprimer ainsi, à hauteur de 96 heures équivalent TD.

C'est la proposition que nous vous faisons en conformité avec les recommandations nationales. Pour le reste, tout est identique.



Y a-t-il des questions ? Non.
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité)
Je vous remercie.

8) Gestion des bons de commande dans le cadre des contrats de recherche

M. Chaillet. - Ensuite, une question très technique concernant les bons de commande. Je laisse la main à Olivier.

M. Prévôt. - Je vais être très rapide. Nous avons présenté un rapport précédemment qui délimitait les modalités de dépense de 0 à 25 000 €. Les retours qui nous ont été formulés nous indiquent que cela crée beaucoup de contraintes, notamment dans la justification dès le premier euro pour les dépenses courantes. En même temps, nous devons respecter la loi.

Ce qui est proposé dans ce rapport, c'est que de 1 à 1 000 €, la justification des dépenses soit conservée auprès des équipes administratives et financières et qu'elles justifient si on le leur réclame mais qu'il n'y ait pas ces allers-retours entre les équipes et UBFC pour des dépenses courantes. Je pense par exemple à des dépenses de restauration pour lesquelles demander deux ou trois devis dès le premier euro alourdit considérablement la gestion pour des dépenses qui sont vraiment très faibles. L'idée est d'être efficace et simplifier, c'est-à-dire qu'il appartient aux équipes gestionnaires, entre 0 et 1 000 €, de justifier ces dépenses si on venait à le leur réclamer. C'est un ajustement pour alléger le fonctionnement administratif des équipes au quotidien.

M. Chaillet. - Y a-t-il des remarques là-dessus ? Non.
Nous allons passer au vote :
Qui s'oppose à cela ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité)
Je vous remercie.

9) Amortissements des immobilisations

M. Chaillet. - Nous passons au dernier sujet technique et ensuite nous passerons à d'autres types de sujets.

M. Prévôt. - Ce rapport permet de repréciser un rapport qui avait été voté au niveau des amortissements au moment du CA provisoire. Il faut qu'on le précise dans le CA définitif, du moins élu.

Il s'agit du tableau des amortissements qui est assez classique. Il avait été envisagé, à un moment, que l'on puisse avoir un tableau d'amortissement qui soit indexé sur la durée des projets de recherche. Il s'avère que ce n'est pas souhaitable, d'autant plus que ce n'est pas la pratique qui existe dans les établissements, ce qui créerait donc deux façons de gérer les amortissements en fonction des projets qui seraient portés par UBFC ou les projets qui seraient portés par les établissements. Sur les conseils des agences comptables qui ont été sollicitées sur cette question, il est proposé de nous référer à l'ancienne instruction codificatrice M93.

Ne m'en demandez pas plus. Je vous ai indiqué tout ce que je savais.

M. Chaillet. - S'il n'y a pas de question, qui s'oppose à l'adoption de cela ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité)
Merci.

12) Portage par UBFC du réseau national *fin de la vie et médecine palliative*

(Entrée du Professeur Régis Aubry dans la salle du conseil)

M. Chaillat. - Le point suivant concerne un projet de portage par UBFC d'un réseau national qui s'appelle « fin de la vie et médecine palliative ». Nous allons accueillir Régis Aubry qui en est le porteur et va vous en dire davantage sur ce projet.

Bonjour Régis. Merci d'être présent cet après-midi.

M. Aubry. - J'arrive au bon moment !

Je vais vous expliquer ce qu'il en est de ce projet. C'est un projet qui s'est inscrit dans une politique nationale de développement des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie, dont je suis un des coordonnateurs. Une des mesures de ce programme consiste à développer la recherche sur un champ qui fait beaucoup débat et peu l'objet de recherches. Il y a beaucoup de débats sur les questions relatives à la fin de vie, au prolongement de l'espérance de vie du fait des progrès dans le domaine de la santé. Cela fait souvent débat, cela fait l'objet de révisions des lois en matière d'éthique mais, en France en tout cas, cela fait assez peu l'objet de travaux de recherche.

Nous avons monté, dans le cadre de ce projet, une plateforme collaborative de recherche...

M. Chaillat. - Régis, excuse-moi de t'interrompre. Je t'ai fait partir tellement bille en tête que je ne t'ai pas présenté. Peux-tu te présenter ?

M. Aubry. - Pardon ! Je m'appelle Régis Aubry. Je suis Médecin, Professeur associé à la faculté de médecine, ici. Je dirige l'espace de réflexion éthique Bourgogne Franche-Comté et je suis membre du comité consultatif national d'éthique à Paris, chargé en particulier des questions liées au vieillissement et à la fin de la vie. J'ai dirigé, jusqu'à il y a un an à peu près, l'observatoire national de la fin de vie qui était chargé d'enquêtes sur ces questions. Je dirige une équipe de recherche qui s'appelle « Éthique, vieillissement et progrès » dans le champ de la santé.

Je reprends le propos.

Nous avons proposé, dans le cadre de cette mesure du plan de développement des soins palliatifs, une plateforme collaborative de recherche qui a pour but de faire connaître et faire se connaître l'ensemble des équipes, aussi bien dans le champ de la santé qu'en dehors du champ de la santé, Sciences humaines et sociales en particulier, toutes ces équipes de recherche qui, totalement ou partiellement, contribuent à éclairer le savoir sur toutes ces questions. Je crois me souvenir que nous avons contacté à peu près 55 équipes, pour moitié des équipes dans le champ des Sciences humaines et sociales et pour à peu près moitié dans le champ de la médecine, quelques équipes en sciences plus dures mais qui acceptent de collaborer dans le cadre d'un projet qui s'apparentait, dans un premier temps, à un projet de groupement de recherches qui aurait été porté par le CNRS.

C'est une proposition qui avait été faite par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Le CNRS n'a finalement pas voulu s'engager dans ce projet. C'est donc la direction de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'Enseignement supérieur (DGR1) qui a proposé à la Comue d'être l'instance qui bénéficierait d'une subvention permettant, pendant une période de 3 ans éventuellement renouvelables, la coordination de ce dispositif de recherche dont je rappelle que l'objectif principal est de faire se connaître et se rencontrer les équipes de recherche, de faire en sorte que ces équipes apprennent à travailler ensemble, de faire en sorte que les chercheurs que nous fabriquons par ailleurs, dans le cadre d'un master de recherche que je dirige à Paris 12 pour l'instant en lien avec l'université de Franche-Comté, trouvent des équipes et que les volontés de recherche trouvent des projets.

L'étape qui suivra sera probablement la rencontre, à (... ?...), par exemple, pour essayer d'avoir des appels à projets qui seront une source possible de financements de cette recherche.

Un des enjeux, pour nous, est très clairement d'essayer de rattraper un retard assez considérable que nous avons en France par rapport à l'Europe du Nord et puis tous les pays anglo-saxons en particulier sur des travaux qui, de mon point de vue, nécessitent réellement le développement de la recherche.

Je serai donc amené à coordonner cela, avec une petite équipe qui bénéficierait d'un financement



– et j'en ai quasiment la confirmation –, qui sera renforcée par un support de la fondation de France. La Comue recevrait ce financement qui permettrait de créer une dynamique de coordination. L'un des enjeux étant également qu'au niveau Bourgogne Franche-Comté, on s'investisse autant qu'on le peut et autant que possible dans ce projet.

M. Chaillet. - Merci Régis.

Je vais essayer de résumer cela rapidement. Le premier temps, c'est le fond, c'est le sujet : fin de la vie et médecine palliative qui est un sujet sur lequel la France - je parle sous le contrôle du spécialiste - est mal positionnée. Ce sont des enjeux sociétaux éminemment forts et compliqués.

Le deuxième temps du sujet, c'est la constitution par Régis Aubry d'un réseau de laboratoires, d'experts du domaine de manière pluridisciplinaire, c'est extrêmement important. C'est-à-dire que pour ce qui nous concerne en Bourgogne Franche-Comté, il y a la santé, il y a aussi les MSH qui sont très partantes pour ce type de projet, en tout cas un réseau national.

Le troisième temps, c'est que le CNRS n'a pas voulu constituer un GDR (groupement de recherche). En revanche, l'Etat, à travers le Ministère de l'Enseignement supérieur (La DGRI), est extrêmement actif et motivé pour que ce sujet soit mis sur le devant de la scène française, donc pour porter un réseau qui s'appelle une action coordonnée dans le langage DGRI, à l'échelle nationale et que ce soit le Professeur Aubry qui le porte scientifiquement. C'est donc la DGRI qui a fait la proposition à UBFC qu'UBFC soit l'établissement porteur de cette opération qui, par ailleurs, est une opération de réseau mais qui met aussi la Bourgogne Franche-Comté en réseau pluridisciplinaire sur ces sujets. D'une certaine manière, la Bourgogne Franche-Comté peut être vraiment en pointe sur ces questions et ceci de manière très pluridisciplinaire puisqu'il y a déjà eu quelques réunions avec un vaste champ disciplinaire (MSH, établissements de santé et équipes de santé UFR SMP des deux établissements UB/UF).

Au départ, c'est vraiment une sollicitation de la DGRI. Nous en avons donc discuté, nous avons trouvé l'opération extrêmement pertinente socialement, intéressante sur le site car le site possède les forces nécessaires pour y travailler. Il se trouve que c'est la première fois - je ne fais que reprendre les mots de la DGRI – que la DGRI propose à une Comue un projet de cette nature.

UBFC porterait le projet qui serait évidemment coordonné scientifiquement par le Professeur Aubry en régional et en national et la DGRI apporterait les financements qui permettraient, comme pour tout réseau, de couvrir à la fois l'embauche de quelqu'un qui ferait l'animation auprès du coordonnateur et puis les frais de mission afférents à cette activité d'animation de réseau.

Y a-t-il des questions ?

M. Gillon. - Pascal Gillon. Ce n'est pas une question. Je suis très content que l'on puisse accueillir ce type d'initiative et qu'elle vienne chez nous grâce au professeur qui travaille sur ce sujet depuis au moins une quinzaine d'années, si je ne dis pas de bêtise. C'est donc juste pour le remercier pour son investissement et indiquer que c'est plutôt bon signe pour la Comue.

M. Chaillet. - Merci Pascal.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Si vous n'avez plus d'intervention à faire, nous allons passer au vote parce que j'ai une mission de fin d'après-midi qui est de renvoyer le résultat à la DGRI pour qu'ensuite elle enclenche ou pas – selon le résultat - la lettre qui comportera les financements dès 2017.

Qui s'oppose à la mise en place de ce réseau et au portage par UBFC sous coordination de Régis Aubry ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie. Merci Régis d'être passé.

M. Aubry. - Merci à vous.

M. Chaillet. - Merci de ce vote parce qu'on partage complètement ce qu'a dit Pascal, cela nous paraît vraiment quelque chose d'important à porter collectivement.

(Départ du Professeur Régis Aubry)
(Entrée dans la salle du conseil de M. Michel De Labachèlerie)

M. Chaillet. - On me dit à juste titre qu'il serait utile d'invertir et de passer aux points 14 et 15 qui nécessitent délibération puisqu'il s'agit, pour le point 13, de présentations sur le NCU et l'EUR.

Si vous en êtes d'accord, nous allons tout de suite passer aux points 14, Commissions d'experts disciplinaires sur lequel je laisse la parole à Michel De Labachèlerie.

(La mise en route de la projection ne fonctionne pas)

M. Chaillet. - Veuillez nous excuser pour ce petit intermède technique.

15) Prix PEPITE

a. Prix PEPITE TREMPLIN 2017

M. Chaillet. - En attendant, je vais vous présenter le Prix Pépité. Le 15a et 15b.

Pour ce qui concerne le 15a, j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, il y a un événement régional et un événement national pour des lauréats régionaux et nationaux pour les Prix Pépité. Il y a un financement qui vient du ministère et de la caisse des dépôts. Le financement qui vient de l'Etat est de 7 373 €, il est réparti tel que vous l'avez dans le rapport : 5 200 € aux quatre lauréats pour 1 300 € chacun, deux Prix « accessit » à 600 € et 1 573 € pour l'organisation de l'événement qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours.

Du point de vue timing, il faut bien reconnaître qu'on est un peu inversé.

Est-ce que vous avez des commentaires à faire là-dessus ?

Il y a donc eu quatre lauréats et puis deux Prix « accessit ». Il nous faut votre accord pour cette répartition de budget.

Mme Peyron. - Si vous n'avez pas notre accord, vous ne pouvez pas financer une manifestation qui a déjà eu lieu, en fait !

M. Chaillet. - En gros, c'est ça. Il va falloir que nous allions chez les gens pour leur retirer le chèque ! Ce qui va nous mettre dans un embarras certain. *(Rires)*

Je vais passer au vote, c'est plus simple.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Merci.

L'année prochaine, on fera passer le rapport avant la manifestation.

b. Prix spécial « étudiante » - Concours initiative au féminin

M. Chaillet. - Il y a un deuxième rapport pour une manifestation postérieure à ce CA, cette fois, sur la question d'un prix spécial « étudiante » dans le cadre d'un concours qui est : initiative au féminin, avec l'idée de base qui est que la création et la reprise d'entreprise restent tout de même en grande partie masculines. Il s'agit d'avoir des actions, qui sont déjà assez anciennes à ma connaissance, pour récompenser aussi des femmes qui se lanceraient dans ce type d'activité. Dans ce cadre-là, par le biais du réseau Initiative, il y aurait un prix spécial étudiante pour le concours initiative au féminin qui serait financé sur le budget de Pépité pour un montant 2 000 €.

Est-ce que vous avez des questions, des commentaires ?

Mme Peyron. - Pourquoi est-ce que ce sont des activités non agricoles ?

C'est : « *La création d'entreprises [...] exerçant des activités non agricoles [...] ont été créées ou reprises par des femmes* ».



Mme Attuel-Mendes.- C'est tout simplement parce que les statistiques sont faites dans le domaine hors domaine agricole parce que, dans le domaine agricole, il doit y avoir plein de personnes qui récupèrent l'exploitation familiale. Ce n'est pas la même démarche entrepreneuriale.

M. Chaillet.- C'est ce que j'aurais répondu mais sans être tout à fait sûr de moi, donc merci. Je pense que c'est ça. Cela ne comprend pas la reprise ou la création d'exploitations agricoles.

Mme Peyron.- Une étudiante qui monterait totalement une entreprise, par exemple - je dis n'importe quoi - dans des plantes pour faire des huiles essentielles particulières qui sont très en vogue actuellement, qui n'a pas du tout recours à une reprise d'une exploitation déjà existante, est-ce que cela pourrait être éligible ?

M. Roche-Bruyn.- Ce que je vois dans le texte, en italique à la fin, c'est que les entreprises peuvent être inscrites au registre de la Chambre d'agriculture. Les entreprises inscrites au registre de la Chambre d'agriculture sont bien les entreprises agricoles.

Mme Attuel-Mendes.- On parle de deux choses différentes. Là, la statistique sur la sous-représentation des femmes dans l'entrepreneuriat, ce sont des chiffres du réseau Initiative qui sont basés uniquement sur ce qui est hors agricole et l'éligibilité au prix, c'est quelle que soit l'activité, y compris agricole. C'est comme cela que je le comprends.

Mme Peyron.- D'accord.

M. Chaillet.- Merci pour les interventions complémentaires. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote :

Qui s'oppose à l'attribution de ce prix spécial dans les conditions précitées ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

14) Commissions d'experts disciplinaires

M. Chaillet.- Nous passons aux commissions d'experts disciplinaires.

M. De Labachèlerie.- Il s'agit d'un projet que nous avons depuis de nombreux mois avec les chercheurs des établissements de Bourgogne Franche-Comté qui consiste à créer des commissions d'experts disciplinaires en Bourgogne Franche-Comté pour un certain nombre de raisons que je vais vous expliquer.

Ce projet a été tout d'abord discuté dans les réunions des VP recherche, puis au CAC dès le 9 décembre 2016, puis au conseil des membres du 3 janvier 2017. Ensuite, il y a eu un travail de mise en forme avec un examen du texte par les juristes d'UB et d'UFC. Les commentaires ont été intégrés. Ensuite, le CAC du 26 septembre a permis d'adopter ce projet et le conseil des membres du 6 novembre a aussi adopté ce projet. C'est la raison pour laquelle il est devant vous aujourd'hui.

Je vais vous en donner les grandes lignes et tout d'abord les objectifs. L'objectif général de ces commissions est d'organiser un outil d'expertise. Ce sont des commissions d'experts qui ont des compétences dans certaines disciplines, elles sont organisées à l'échelle de Bourgogne Franche-Comté pour pouvoir prendre des décisions. C'est un outil qui permet de conseiller pour prendre des décisions éclairées quand ce type d'expertise est nécessaire.

On a eu à mettre cela en place assez rapidement pour une raison assez simple qui est que l'on parlait d'un projet I-Site BFC qui prévoyait qu'UBFC procède au recrutement d'un certain nombre de postes d'enseignants-chercheurs. Ce sont soit des postes CDD du projet I-Site BFC, soit les 10 % de postes qui doivent être re-fléchés par les établissements sur le projet I-Site, auquel cas une partie du recrutement est faite par UBFC.



Le modèle que nous avons choisi, ce sont les commissions de proposition de l'UB. C'est-à-dire que nous ne sommes pas partis de rien. Il y avait déjà, à l'UB, des commissions de proposition qui n'existaient pas dans les autres établissements de BFC, c'est-à-dire que cela se faisait un peu de manière informelle. À l'UB, cela avait le mérite d'être parfaitement encadré. L'idée est de partir de cela, de mettre au point un système qui permette de faire cela à l'échelle d'UBFC et également, si possible, d'essayer d'harmoniser les commissions d'experts disciplinaires d'UBFC et puis les commissions d'experts disciplinaires qui pourraient être mises en place dans les établissements membres. Pour cela, la première chose était de le faire suivant une nomenclature unique de façon à ce qu'une commission disciplinaire d'UBFC soit la réunion de toutes les personnes des commissions disciplinaires correspondantes des établissements membres.

Je vous rappelle qu'UBFC interviendra *a priori* sur les postes qui sont dévolus à UBFC. Quand il s'agit de recrutements, il n'y a pas que les recrutements en jeu et comme les établissements restent autonomes, ils ont leur propre commission d'experts. L'objectif a été de les mettre en correspondance de manière très cadrée de façon à éviter tout un tas de problèmes qui consisteraient, à chaque fois qu'on en a besoin, à demander des experts dans les établissements. Comme UBFC est aussi la réunion des établissements en termes d'enseignants-chercheurs, il fallait faire quelque chose qui soit parfaitement cohérent.

La nomenclature qui a été choisie, ce sont les groupes disciplinaires du CNU. Pour rappel, ce sont les engagements du projet I-Site BFC dans lesquels j'ai juste particularisé. Les normes communes de recrutement des enseignants-chercheurs sont élaborées par les divisions d'UBFC, ce sont *a priori* ce qu'on appelle maintenant les pôles thématiques d'UBFC. C'est le vocabulaire utilisé au moment du dépôt du projet I-Site BFC.

Les comités de recrutement sont proposés aux instances de l'établissement membre d'UBFC auquel le poste est affecté. Pour cela, nous avons besoin, comme cela se passe en général pour les enseignants-chercheurs titulaires, de constituer des comités de sélection. Pour constituer ces comités de sélection, il faut des experts qui soient capables de trouver des experts extérieurs nécessaires et puis aussi d'identifier des experts en interne.

La construction qui est proposée consiste à créer 12 commissions d'experts disciplinaires qui sont sur le périmètre des groupes disciplinaires CNU, sachant que chaque groupe disciplinaire CNU correspond à plusieurs sections du CNU. Cela peut varier entre trois et six ou sept, de mémoire. L'idée est de créer des commissions sur ce périmètre avec, pour chacune des commissions, un bureau qui comportera un président et des membres du bureau.

On a voulu mettre en place une autre idée qui est celle de pouvoir faire jouer la solidarité entre les établissements. En particulier, les établissements qui ont de petits effectifs, n'ont parfois pas assez de personnels dans certaines sections pour constituer un comité digne de ce nom. Ce qui est ennuyeux puisque cela peut finir par être basé sur une ou deux personnes. L'idée est que les plus petits établissements, en particulier souvent les écoles d'ingénieurs dans certaines sections, qui n'ont pas beaucoup de monde puissent faire appel aux commissions disciplinaires d'UBFC, c'est-à-dire à des personnes d'autres établissements pour compléter les leurs.

Le premier rôle de ces commissions d'experts disciplinaires, c'est la proposition de comité de sélection pour les recrutements, avec cette capacité d'expertise consistant à trouver des experts, en particulier extérieurs puisqu'en interne, c'est tout de même plus facile.

Un tel comité est aussi utilisé pour rédiger des avis consultatifs sur d'autres questions, par exemple le recrutement des professeurs associés, des enseignants-chercheurs invités et des vacataires. Cela se fait de manière générale avec un avis sur les compétences de la personne. Il faut donc des experts disciplinaires pour pouvoir donner un tel avis.

Le troisième élément, pour les commissions d'UBFC en tant qu'établissement, c'est d'essayer de mutualiser les connaissances de chacun des experts de l'ensemble du site pour constituer un vivier d'experts qui serait à la disposition de tous les établissements du site, bien entendu. C'est simplement de tenir à jour une base de données dans laquelle on aurait vraiment les apports de tous les établissements de façon à avoir une mise à jour continue de ces experts.

Pour ce qui est de la composition des commissions, c'est simple puisqu'il n'y a pas de choix à faire, c'est à partir des sections CNU. À partir de là, on sait dans quelle commission ils sont, on sait donc faire la liste des noms des membres de chacune des commissions d'experts disciplinaires. C'est donc réglé par construction.



Ensuite, une fois qu'on a cela, le nombre peut parfois être élevé, on peut avoir 200 personnes. On sait que tous ne se motiveront pas pour participer aux travaux. L'idée a donc été de faire comme en Bourgogne, c'est-à-dire de constituer des bureaux et nous avons choisi de les constituer en faisant en sorte qu'il y ait toujours deux représentants par section CNU concernés dans le groupe disciplinaire. Typiquement, un maître de conférences et un professeur plus, à chaque fois, un suppléant et *a priori* élu pour 5 ans puisque c'est la durée d'un quinquennal. Cela semble être la bonne jauge.

Pour cela, chaque section CNU va élire ses représentants par un vote à la majorité simple. Ce qui fait deux votes par section avec, à chaque fois, un vote sur des binômes membres titulaires et suppléants.

Ensuite, on élit un président. Il sera élu au sein du bureau, une fois que le bureau sera complètement élu. Puis un vice-président et un secrétaire pour permettre de donner du rôle à ce bureau qui va être à l'initiative des travaux. Sachant que ce bureau pourra s'appuyer sur l'ensemble des experts de la commission, c'est-à-dire que les experts de la commission sont connus *a priori* des membres du bureau, ils savent donc à qui s'adresser cette fois-ci par mail pour demander des informations pour essayer de trouver des experts. Ils sont censés travailler mais pas forcément participer à toutes les réunions.

La mise en place sera faite via une réunion de lancement qui sera présidée par quelqu'un qui sera choisi suite à son expérimentation pour faire ce genre de chose. Il faut choisir quelqu'un avec un critère neutre. On a donc pris la personne qui a le plus d'ancienneté dans le grade le plus élevé, donc une personne qui réunira la première fois la commission. Au cours de cette réunion, il y aura l'élection du bureau. Il faudrait mettre cela en place fin 2017/début 2018.

Une petite remarque. Pour les postes I-Site de vague 2 qui sont en cours actuellement, nous sommes en train de mettre en place un dispositif d'urgence qui ne rentrera pas là-dedans parce que le temps de mise en place des commissions d'experts disciplinaires a fait que ce sera trop tard pour gérer, avec les délais qui ont été mis sur le projet I-Site, le recrutement de cette façon. Pour la suite, on utilisera évidemment le système des commissions d'experts disciplinaires.

Ensuite, l'idée est que ce soit mis en place aussi dans les autres établissements de BFC. Il y a deux exceptions : AgroSup Dijon qui est aussi rattaché au ministère de l'Agriculture avec un autre type d'expertise disciplinaire qui est basé sur le CNECA qui est l'équivalent du CNU pour le ministère de l'Agriculture. Ce qui pose quelques problèmes de correspondance. En plus de cela, on a demandé à AgroSup Dijon de diminuer le nombre de leurs instances. Cela les ennuie donc, en interne, de créer pour l'établissement des commissions d'experts disciplinaires. Par contre, AgroSup Dijon veut bien participer aux commissions d'experts disciplinaires de BFC, il n'y a pas de souci.

Il y a aussi la question de BSB qui est un établissement de droit privé qui a un processus de recrutement qui n'a absolument rien à voir avec les nôtres. Donc, de la même façon, ils ne souhaitent pas participer mais ils veulent bien participer à l'expertise si besoin. Si des experts de BSB peuvent apporter leurs compétences, ils ne sont pas contre du tout. Cela se fera au coup par coup.

Une fois que les commissions d'experts disciplinaires d'UBFC sont choisis, on a un président, on a donc un interlocuteur et les établissements qui veulent compléter leur commission interne peuvent faire appel à cet interlocuteur pour trouver d'autres experts qui appartiendraient à d'autres établissements pour pouvoir compléter les comités qui seraient en sous nombre.

L'avis demandé au CA consiste à approuver la création des commissions d'experts disciplinaires d'UBFC.

M. Chaillet. - Merci Michel.

M. Roche-Bruyn. - Je voudrais simplement apporter une petite précision par rapport au cas particulier des enseignants-chercheurs du ministère de l'Agriculture dont le statut est à peu près équivalent à celui des enseignants-chercheurs du ministère de l'Enseignement supérieur mais qui est simplement un deuxième statut, pour souligner qu'en réalité, le processus de décision de recrutement et de composition des jurys, qui s'appelle des jurys au ministère de l'Agriculture et non pas des comités de sélection - c'est une question de sémantique - appartiennent à la CNECA et au ministère de l'Agriculture. En quelque sorte, c'est un peu la même chose que pour les PU-PH où l'affaire est centralisée au niveau du ministère.

Néanmoins, il nous paraissait important que pour les enseignants du ministère de l'Agriculture, on essaie de coller au plus près d'un dispositif basé sur la volonté de partager quelque chose en commun et, en même temps, de répondre aux engagements qu'on a pris dans le cadre de l'I-Site d'avoir des normes



internationales, en quelque sorte, de recrutement. C'est la raison pour laquelle nous avons un peu adapté le dispositif en interne.

Ceux qui nous ont demandé de simplifier nos instances, c'est la Cour des comptes. Ce n'était donc pas simplement une décision interne, c'est une revue externe du fonctionnement de l'établissement. C'est pour cela qu'il faut qu'on le prenne en compte pour que, dans 4 ou 5 ans, ils ne nous disent pas que nous en avons bien supprimé certaines mais que nous en avons réinventé d'autres.

M. Chaillet. - Merci François.

Mme Munier-Jolain. - Je crois que c'est un élément très positif pour l'ensemble de la communauté scientifique.

Je voudrais tout de même souligner un petit point qui est que les organismes de recherche qui ne sont pas membres de la Comue sont tout à fait favorables à la constitution de cette commission. En revanche, il faudra tout de même, à un moment, vérifier auprès des établissements qui ne sont pas membres de la COMUE mais qui sont membres de l'I-Site, qui sont donc concernés au premier chef puisqu'un certain nombre d'expertises seront faites dans ce cadre, que toutes les disciplines sont bien représentées. Je pense que c'est vrai *a priori* mais cela nécessite tout de même une vérification. En tout cas, dans la liste des experts à constituer, des experts extérieurs, je pense qu'il faut interroger les établissements qui sont non-membres de la Comue pour compléter ces listes.

M. Chaillet. - Merci pour ces précisions. Dans le texte, sur les commissions d'experts disciplinaires, je vais laisser Michel répondre.

M. De Labachèlerie. - *A priori*, dans les commissions d'experts disciplinaires, il y a aussi des assimilés, c'est-à-dire des chercheurs des organismes. Dès le début, on dit que ces commissions d'experts contiendront des chercheurs qui sont considérés comme assimilés. À partir de ce moment-là, ce sera fait quasiment par construction.

Mme Peyron. - A une époque, en tout cas pour les commissions de propositions de l'université de Bourgogne, il y avait une demande pour les chercheurs des organismes qu'ils aient une petite expérience d'enseignement. On demandait à ce qu'ils aient fait un certain nombre d'heures d'enseignement dans leur carrière. Je ne sais pas si c'est encore en cours actuellement mais c'était ce qui était demandé. Ils pouvaient être sur des listes de gens qui participaient aux élections dans les commissions à condition qu'ils aient une petite expérience d'enseignement puisqu'on propose des postes d'enseignant-chercheur la plupart du temps ; on doit donc aussi juger de la capacité des gens à avoir une activité pédagogique.

M. De Labachèlerie. - J'ai entendu parler de cela mais on ne l'a pas retenu dans la mesure où il faudra que ce soit une modalité du processus de recrutement lorsqu'il s'agit vraiment de recrutement. Là, on est sur les commissions d'experts et, dans le processus de recrutement, il faudra à mon avis plutôt panacher, c'est-à-dire mettre qu'il y a des chercheurs mais pas en majorité. Parce que le fait de demander une expérience d'enseignement peut aussi barrer la route à des chercheurs qui sont vraiment experts et sur la partie scientifique, ce serait dommage. Par contre, il faut qu'il y ait suffisamment d'enseignants-chercheurs dans le comité pour éviter que les questions d'enseignement passent à la trappe.

Mme Peyron. - Je voulais poser une deuxième question par rapport à la parité hommes/femmes.

M. De Labachèlerie. - Dans les commissions de sélections, il y a des règles. Pour les CED, c'est automatique, c'est la somme de tous les personnels qui sont dans le groupe disciplinaire concerné. Là, je ne sais pas si la parité est respectée, mais on n'y peut rien.

Mme Peyron. - Et pour les bureaux ?

M. De Labachèlerie. - Pour les bureaux, on n'a effectivement pas mis de critères. Je dois dire que cela ne nous a pas traversé l'esprit mais il faut peut-être le faire, je ne sais pas. Il faudrait regarder si c'est réellement nécessaire en fonction de la typologie de la CED concernée.



M. Tatibouët. - Typologie ou pas, je ne suis pas sûr que ce ne soit pas obligatoire.

M. Chaillet. - C'est obligatoire pour les comités de sélection mais pas pour la structure interne.

M. Tatibouët. - A partir du moment où tu mets en place ce genre de choses qui sont des choses officielles, je n'en suis pas sûr. Après, il faudrait avoir l'avis d'un expert mais il me semble qu'à partir du moment où tu mets en place des choses qui sont codifiées et de cette nature, on ne peut pas s'abstenir de la parité.

M. Chaillet. - Je ne sais pas répondre clairement à la question mais il ne me semble pas.

M. Tatibouët. - A moins que le groupe disciplinaire ne fasse rien, c'est-à-dire que ce ne soit pas lui qui procède à des recrutements. A partir du moment où il va émettre des avis pour les vacataires, éventuellement les ATER, etc., je pense que c'est obligatoire.

Mme Legiard. - Dans la mesure où c'est possible, il faut mettre en place la parité. Par contre, si elle n'est pas possible pour des raisons d'insuffisance de personnes suffisamment qualifiées hommes/femmes...

M. Tatibouët. - Même quand ce n'est pas possible, on est obligé de le faire.

Mme Legiard. - On en a parlé tout à l'heure, il y a eu des impossibilités de mettre en place la parité parce qu'il n'y avait pas suffisamment de femmes dans certains secteurs scientifiques.

M. Tatibouët. - Pour les comités de sélection, on est obligé.

Mme Benoist. - Non, pas quand tu peux prouver que le vivier est insuffisant.

M. Tatibouët. - Il faut éviter ce genre de dérapage.

M. De Labachèlerie. - Il y a des sections qui sont dérogoratoires. Il y a une liste qui est publiée par le ministère avec des sections dérogoratoires.

M. Tatibouët. - Mais il faut le justifier.

M. De Labachèlerie. - Non, c'est déjà justifié parce que la liste est publiée par le ministère.

Mais cela ne me pose aucun problème, bien au contraire, j'ai simplement du mal à apprécier les difficultés que cela peut poser après pour trouver des candidats.

Je serais tenté de dire qu'il faut faire nos meilleurs efforts pour aller dans ce sens mais après, garantir qu'on le fasse et que ce soit pertinent au bout du compte, je ne sais pas.

M. Chaillet. - Soit on considère que la parité est d'une certaine manière de droit commun et donc s'applique à cela, soit il faut peut-être ajouter une phrase au niveau du bureau pour indiquer que la parité sera recherchée autant que faire se peut, quelque chose de ce type-là.

M. Tatibouët. - Là où cela pose problème, c'est si jamais il y a des recrutements de différentes natures pour qu'il n'y ait pas de soupçons de perpétuation d'un système où on ne recrute que des personnes qui seraient d'un genre donné, ce qui peut être vrai dans un sens comme dans l'autre. S'il n'y a pas de recrutement, si on nomme simplement des experts et que les comités nommés sont ensuite paritaires, je pense qu'il n'y a aucun problème.

M. Prévôt. - Sur ce sujet, je pense qu'il faut que nous soyons exemplaires. Il faut que la parité s'exerce, que ce soit obligatoire ou pas. Il faut que l'on recherche un équilibre hommes/femmes dans toutes nos actions et, l'exception, c'est lorsque ce n'est pas faisable. Sinon, à chaque fois que ce n'est pas impossible, c'est possible et donc souhaitable.



Je crois qu'il faut partir sur ce principe, sans quoi on va faire du tort à l'esprit qui est effectivement qu'il y ait parité dans toutes les actions que nous menons.

M. Tatibouët. - Peut-on revenir une diapositive en arrière ?

Si je comprends bien, pour les représentants, les PR ou les DR votent pour tous les représentants. Par contre, les MCF ou les chargés de recherche, j'imagine, ne voteront que pour leurs représentants. Je trouve que c'est un manque de respect pour les corps des MCF et des chargés de recherche. C'est vraiment un manque de respect.

M. De Labachèlerie. - C'est la règle, non ?

M. De Labachèlerie. - C'est la règle que je connaissais. Je ne sais pas si, dans ce cas, il faut y déroger.

M. Chaillet. - C'est bien la règle des comités de sélection.

Mme Traxer. - C'est la règle des collèges. Les professeurs d'université sont dans le collège A, les maîtres de conférences dans le collège B et chacun vote dans son collège. Je parle de la règle générale au niveau des conseils d'université.

M. De Labachèlerie. - Ce n'est effectivement pas ce qui est écrit.

M. Chaillet. - Sur un recrutement de maître de conférences, le comité de sélection est constitué de maîtres de conférences et de profs et, pour un recrutement de profs et équivalents, de DR. Pour un recrutement de profs, le comité de sélection est constitué exclusivement de profs et de DR.

Mme Munier-Jolain. - C'est l'élection des représentants, il serait donc logique que ce soit par collège.

Mme Traxer. - Là, ce sont des élections.

M. Chaillet. - Oui, ce serait logique.

M. De Labachèlerie. - Il est vrai que lorsqu'on a écrit cela, on a peut-être fait cette confusion. Je veux bien corriger, cela ne m'embête absolument pas, au contraire.

M. Chaillet. - Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme Benoist. - Je suis désolée mais j'ai du mal à comprendre l'articulation entre les CED au niveau UBFC et ce qui va se passer au niveau des établissements.

Est-ce que l'existence des CED va modifier les dispositifs dans les établissements, même à l'UB, dans la mesure où les bureaux de propositions qui existent vont être remplacés ?

M. De Labachèlerie. - Non. Aujourd'hui, les commissions de propositions de l'UB sont en fin de parcours, elles sont appelées à être renouvelées. En fait, rien n'est obligatoire pour les établissements. Chaque établissement est maître sur son établissement. Ce qu'on a voulu faire, c'est constituer un système qui puisse être adopté par les établissements. Aujourd'hui, à l'UB, il y a des commissions de propositions qui sont parfois constituées de manière pas toujours très logique. Elles ont parfois été constituées à partir des laboratoires, c'est-à-dire qu'on a des experts qui sont de plusieurs disciplines parce que le laboratoire avait ces disciplines-là. C'est donc quelque chose de difficile que de rendre cela compatible avec un autre établissement.

La seule chose que l'on demande, que je souhaite personnellement, c'est que la nomenclature de ces commissions puisse être la même quel que soit l'établissement.

À partir de ce moment-là, il y a un cadre qui a été fortement inspiré de ce qui est marqué dans le



document qui crée les commissions de propositions de l'UB. On a essayé de reprendre ces idées. La seule chose qui risquerait vraiment de changer pour la nouvelle mouture des commissions de propositions de l'UB, si l'UB suit effectivement cette démarche, ce que j'espère bien entendu, c'est que le périmètre des commissions de propositions pourrait être différent.

Mme Benoist.- Au niveau du comité de sélection lui-même, est-on obligé de piocher tous les membres dans le CED ou pas du tout ?

Je suis désolée de tout mélanger mais il y avait aussi la question du statut des personnalités extérieures ou pas où la grande question était : UFC est-elle extérieure par rapport à UB ?

M. De Labachèlerie.- Très bonne question. Au début, on avait un peu mélangé les deux types de question. On les a séparées parce que cela devenait inextricable. Pour l'instant, on est juste sur la création des commissions.

Après, pour ce qui est des règles de recrutement, on va y réfléchir et puis essayer de s'entendre mais c'est une question séparée, qu'on a préféré séparer car c'est déjà assez compliqué en soi. Si on mélangeait encore les questions de normes, de composition du comité de sélection... sachant que le comité de sélection est très encadré. Les textes donnent pratiquement tout, il y a très peu de marge de manœuvre. Mais cette question est effectivement l'une des questions que nous avons déjà évoquées et sur laquelle nous pourrions rapidement faire une proposition qui a l'air d'être partagée. Pour l'instant, ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui. Sinon, on n'y arrivera pas.

Mme Peyron.- Pour faire partie de commissions de propositions de l'UB depuis un certain nombre d'années, depuis la mise en place de ces commissions depuis qu'il n'y avait plus de section de CNU locale habituelle, à l'UB, cela fonctionne par section du CNU. Là, dans la proposition qui est faite, c'est par groupe de sections. Par exemple, dans l'équivalent de la 68^{ème} section, ce n'est pas par labo, ce sont les représentants de la 68^{ème} section et je fais partie du bureau de cette commission de propositions. Là, si le choix était fait de prendre par les CED, on étend à l'ensemble des sections du domaine Biologie et Chimie, donc du groupe 10. C'est cela, le changement.

Sinon, globalement, lorsque j'ai vu l'ensemble du fonctionnement, j'ai constaté que cela reprenait le fonctionnement qui est en cours actuellement à l'université de Bourgogne. Les choses que l'on fait sont celles qui sont proposées dans ces commissions, mis à part que c'était pour un périmètre plus restreint. Je sais qu'il y a des commissions de propositions qui regroupent deux ou parfois trois sections.

M. De Labachèlerie.- Les regroupements ne sont pas toujours très logiques. Ce n'est justement pas par commission disciplinaire du CNU. Cela peut être des sections qui sont très loin sur l'échelle du CNU.

M. Prédine.- Pour répondre à la question "extérieur ou intérieur", pour le moment, les textes sont clairs : est considérée comme intérieur à l'établissement toute personne qui vote au conseil d'administration de cet établissement. Donc là, pour le moment, si les textes ne changent pas, c'est clair, net et précis.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Tatibouët.- Je reviens sur la parité. Ce n'est pas possible puisqu'on va procéder par élections. Les chances d'avoir une quelconque parité sont donc quasiment nulles. Cela va dépendre de qui va se présenter.

M. De Labachèlerie.- Sauf si les binômes sont préparés avec un homme et une femme.

M. Tatibouët.- Cela va devenir extrêmement complexe. La seule solution pour s'en sortir réellement, c'est que le bureau ne recrute personne mais nomme un comité qui, lui, fait le recrutement et que ce comité soit paritaire dans la mesure des possibilités.

M. Chaillet.- Est-ce qu'on ne pourrait pas simplement indiquer dans le texte que la parité sera recherchée ?



Mme Traxer. - S'il y a un vote, il va falloir faire une circulaire d'élection qui précisera bien qu'il faut qu'il y ait la parité. C'est effectivement un peu délicat s'ils ne recrutent pas. Ce serait plus simple de faire la parité parce qu'avec un vote, c'est toujours très compliqué, à savoir qu'il va falloir prendre un homme et une femme, etc. Est-ce que ces personnes auront des suppléants ?

M. De Labachèlerie. - Oui.

Mme Traxer. - Quand ils vont constituer leurs listes d'un titulaire et d'un suppléant, il vaudrait mieux qu'il y ait un homme et une femme car si vous vous retrouvez avec deux hommes au résultat des votes, au lieu de prendre le titulaire, vous serez obligé de prendre le suppléant. S'il y a deux titulaires hommes, à un moment il faudra prendre la femme pour qu'il y ait un homme/une femme par rapport au nombre de voix obtenues.

Si une liste - puisque c'est une liste à partir du moment où il y a deux noms - a une voix de plus que l'autre, on va prendre le titulaire 1 et, sur l'autre, on prendra le suppléant pour prendre la dame qui sera à la suite.

M. Tatibouët. - C'est d'une complexité à toute épreuve parce qu'il y a aussi le problème du fait qu'il y ait plusieurs sections. Il peut y avoir des sections où il n'y a absolument aucune femme ou très peu, ou qui ne veulent pas se présenter. C'est pour cela que cela devient très complexe, même si le fait que la parité soit recherchée soit une bonne chose.

Le problème est surtout sur la rédaction de la liste lorsqu'on fait des recrutements pour qu'il n'y ait pas de soupçons, d'où le fait de confier cela à quelque chose qui soit paritaire pour faire les comités de sélection.

M. Chaillet. - Je reprends ma proposition pour tenir compte des deux sujets qui ont été discutés. Il y a la modification qui me paraît tout à fait légitime de voter par collège. Je pense que l'on peut être tout à fait d'accord là-dessus.

Sur la question de la parité, il y a deux choix, soit indiquer dans le texte que la parité sera recherchée, soit voter sur le texte, parce qu'on a besoin d'avancer et, en même temps, de mandater le groupe pour faire une proposition de rédaction sur cette parité.

M. De Labachèlerie. - Est-ce qu'il ne faudra pas tout d'abord se renseigner sur quels sont les obligations réelles à respecter ? Si vous en êtes sûr, je vous fais confiance mais ce n'est pas l'impression que j'ai.

J'ai fait passer cela aux juristes UB et UFC, personne ne m'a rien dit.

M. Chaillet. - D'où la deuxième proposition, parce que je ne suis pas sûr que l'on puisse avancer davantage cet après-midi sur ce sujet, qui est de demander à ce que la réflexion soit menée et que la parité soit intégrée dans le texte.

Mme Peyron. - Cela peut fonctionner comme pour ce CA. On a constitué des listes où il y avait une parité hommes/femmes et le résultat des élections fait que dans les personnes qui nous représentent au CA, on n'a pas une parité hommes/femmes parce que c'est le résultat des votes avec les listes de départ.

Mme Traxer. - Sauf que les CA sont régis par le Code de l'éducation.

M. Chaillet. - À mon avis, là, il n'y a aucun texte réglementaire.

Mme Traxer. - Voilà, il n'y a aucun texte réglementaire.

M. De Labachèlerie. - C'est vraiment interne à l'établissement.

Mme Traxer. - C'est pour cela que je dis qu'on ne peut pas obliger la parité mais préconiser qu'il y ait la parité. Maintenant, dans toutes les élections quelles qu'elles soient, il serait mieux d'avoir la parité.



Après, cela va être compliqué par rapport à toutes les disciplines qui peuvent exister au CNU. Cela risque de compliquer les choses. Il n'y a pas de solution réelle. Si vous avez contacté les deux juristes des deux établissements, c'est pour cela qu'on ne vous a pas dit de mettre la parité obligatoirement puisque, pour cette constitution de CED, il n'y a pas de texte réglementaire.

M. Chaillet. - En revanche, au-delà du texte réglementaire, on peut juger que c'est une impérieuse nécessité que de rechercher la parité, sauf effectivement au cas où ce n'est pas possible.

Mme Traxer. - Il faut s'appuyer sur des règles de vote, comme le CA, la CM, etc., où c'est spécifique. Après, il y a encore d'autres élections où c'est encore autre chose, comme les élections professionnelles par exemple.

Mme Peyron. - En tout cas, ça l'est pour les comités de sélection.

M. Chaillet. - Oui, c'est sûr.
Que souhaitez-vous que l'on fasse à ce stade ?

M. De Labachèlerie. - Ce que je peux proposer qui me semble satisfaisant, ce serait, comme c'est toujours un binôme titulaire/suppléant qui est élu, d'imposer qu'il y ait un homme et une femme et ensuite que le bureau se réunisse. Parce que le problème, après, est de savoir qui appeler du titulaire ou du suppléant. Donc le bureau se réunit et essaie de faire en sorte que la parité soit respectée. Il en aura les moyens puisqu'il aura tout ce qu'il faut comme titulaires et suppléants par section.

Mme Traxer. - Cela peut poser encore un autre problème si on pousse le vice encore plus loin. Lorsqu'on met un homme/une femme, une fois que toutes les élections sont faites, on peut imaginer qu'on a bien la parité. Mais si c'est un homme qui est titulaire et qu'il ne vient pas, c'est une dame qui va venir le remplacer et on n'aura alors plus la parité dans la commission.

M. Chaillet. - C'est systématique dans tous les conseils, effectivement.

Mme Peyron. - Dans le fonctionnement des commissions de propositions de l'UB, généralement, pour les membres du bureau, c'est le suppléant ou le titulaire qui vient en fonction des sujets. Il y a souvent un suppléant qui est dans une discipline et le titulaire dans une autre en faisant attention à la parité. Si je prends l'exemple de la 68^{ème}, il y a des gens qui sont spécialisés en Biologie des organismes et d'autres qui sont spécialisés en Sciences des aliments puisque cela fait partie de la même commission. En fonction de la personne à recruter ou si c'est un avis à donner, sur un enseignant-chercheur associé ou quelque chose comme cela, c'est soit le titulaire, soit le suppléant qui va intervenir en fonction de sa spécialisation. Et cela se passe sereinement.

M. Chaillet. - Ne peut-on pas en rester sur cette impérieuse obligation/nécessité justifiée et indiquer simplement dans le texte que la parité sera systématiquement recherchée dans la constitution des bureaux ?
(Approbation générale)

M. De Labachèlerie. - C'est une méthode possible.

M. Chaillet. - Sous réserve que cette phrase apparaisse et que l'élection par collègue, maître de conférences pour maîtres de conférences et profs pour profs, apparaisse, je vous propose, sauf si vous avez encore d'autres commentaires, que nous passions au vote.

Avec ces deux aménagements, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

13) Présentation des projets PIA 3 lauréats

M. Chaillet.- Nous passons à présent au dernier point du CA avant les questions diverses, qui concerne la présentation rapide des deux projets « nouveaux cursus à l'université » et école universitaire de recherche.

a. Nouveaux cursus à l'université

Mme Chahraoui.- Une rapide présentation du NCU RITM BFC comme : Réussir, Innover, Transformer, Mobiliser en Bourgogne Franche-Comté. Vous avez reçu un rapport qui détaille un certain nombre de points, je ne vais donc pas être trop longue.

Dans l'action "nouveaux cursus à l'université", il y avait trois priorités. Nous avons choisi, pour le projet RITM BFC, de nous concentrer sur les priorités 1 et 2, en particulier la priorité 1 qui était de mettre en place des dispositifs pour favoriser la réussite étudiante à travers des parcours plus individualisés et une meilleure préparation à la vie professionnelle. L'axe 2 était plutôt centré sur le fait de développer une université de formation tout au long de la vie et décloisonner ainsi la formation entre la formation initiale et continue.

Ce qu'il faut retenir principalement, c'est que le projet a été fondé sur deux types d'actions, un type d'actions qui sont des actions emblématiques qui relèvent de leviers et de transformations qui sont en fait des dispositifs qui existent déjà dans les établissements et que l'on va plutôt développer à partir de l'expérience préalable. Et un deuxième type d'actions qui sont plutôt des actions prospectives qui seront réalisées à partir d'appels à projets qui permettront d'inclure au maximum la communauté universitaire afin qu'elle puisse répondre à ces appels autour de la transformation pédagogique.

Sur chaque appel à projets, la consigne est la suivante, elle est en trois temps : il s'agit d'expérimenter un dispositif, de l'évaluer et, une fois qu'il est évalué, de le diffuser et de le disséminer. Ces trois temps sont toujours à retenir avec l'idée que l'on va expérimenter dans un lieu particulier et puis ensuite diffuser à l'ensemble du site.

Les six leviers sont les suivants, je peux vous les détailler :

- Le dispositif orientation et cap réussite qui consiste en un parcours d'intégration de sept jours à l'entrée de l'université, avec des ateliers de rencontres avec les équipes, les laboratoires, des entreprises et un accompagnement personnalisé. On fera en particulier jouer la solidarité intergénérationnelle des étudiants de master et de doctorat qui pourront accompagner les étudiants.

- Des parcours différenciés et d'ouverture à la société. L'idée est de mettre en place des UE transversales qui existent déjà dans les établissements. Il va s'agir de les développer autour de quatre axes (Citoyenneté, compétences sociales, sensibilisation recherche, entrepreneuriat).

- Le renforcement des liens formation-recherche, avec la possibilité pour de nombreux étudiants d'avoir des stages en laboratoire. L'idée est qu'ils puissent être accompagnés par des étudiants de master et des doctorants par la création de contrats de tutorats ou d'avenants. L'ouverture d'appels à projets pour la création d'Openlab et également des appels à projets sur des projets pédagogiques qui valoriseraient ce lien formation-recherche, ainsi que des aides, des bourses de mobilité internationales pour des étudiants de licence.

- La quatrième action est : l'enseignant engagé. Nous étions partis de l'idée que pour transformer et mettre en place des dispositifs de réussite à l'université, il fallait l'engagement des enseignants. Actuellement, la valorisation de l'engagement enseignant n'est pas très développée. On sait que, dans nos carrières, c'est surtout la recherche qui est comptabilisée, évaluée. L'idée est de valoriser l'engagement des enseignants à travers des délégations d'enseignant, des séminaires, des décharges d'enseignement.

- L'acculturation pour le développement de la formation tout au long de la vie. Si on veut construire une formation tout au long de la vie dans les 10 ans de ce programme, il va s'agir d'abord de s'acculturer à cette dimension de la formation tout au long de la vie. On pense souvent de manière assez cloisonnée entre formation initiale et formation continue mais c'est à la fois pour l'enseignant mais aussi pour l'étudiant qui a souvent tendance à penser qu'une fois qu'il a son diplôme, soit il est en situation d'échec ou alors il a son diplôme et il en a terminé avec l'université. Il s'agit donc vraiment de l'acculturer à l'idée qu'il peut revenir à n'importe quel moment de sa vie pour étudier. Là, les services de formation continue des universités ont



proposé des séquences de retour en formation pour des jeunes diplômés, en particulier 6 mois après l'obtention du diplôme.

- La 6^{ème} action est un dispositif transversal qui est moteur du projet RITM BFC qu'on appelle l'Accélérateur de la Transformation pédagogique. C'est une sorte de grand laboratoire pédagogique où l'on va penser. C'est un lieu de rencontres, d'échanges qui est à la fois tourné vers les établissements, avec l'idée que l'on va travailler en coordination avec un certain nombre de services, mais aussi un dispositif transversal qui sera tourné vers le national et l'international.

Je voudrais insister sur deux éléments. L'idée que la recherche est vraiment un atout pour développer une formation de qualité et qu'il y aura de nombreux appels à projets dans le développement de travaux pluri et interdisciplinaires sur les questions d'éducation, de formation, d'évaluation des effets du dispositif, ainsi que d'analyse des déterminants de ses effets, l'implication des laboratoires de recherche dans le RITM BFC, qu'il s'agisse de laboratoires dans le champ des sciences de l'éducation ainsi que d'autres laboratoires en SHS et des laboratoires en Sciences qui sont intéressés par ces questions de recherche.

Il y a également la création d'un conseil scientifique de l'évaluation dans RITM BFC où il y aura la participation de laboratoires et d'experts internationaux spécialisés dans ce champ-là.

À la fois la recherche et un atout et puis, deuxièmement, l'idée que RITM BFC a une ambition internationale.

C'est aussi essayer de faire du site BFC un lieu reconnu au niveau de l'innovation pédagogique, de la formation par la recherche, de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle. Il faut bien se fixer des ambitions et nous souhaitons aller dans ce sens et donc faire du site BFC un lieu d'élaboration des savoirs reconnu jusqu'à l'international.

Voici un rapide organigramme qui sera bien sûr retravaillé. Nous avons pensé les instances de la manière suivante : avec une équipe-projet qui va animer et mettre en œuvre le projet avec des responsables d'actions, un comité de pilotage qui va comprendre à la fois des représentants des établissements mais aussi des représentants des partenaires socio-économiques, du rectorat, de la Région et d'autres partenaires socio-économiques, un comité scientifique qui va évaluer les actions de RITM BFC. Ces trois instances seront en lien direct avec la communauté des établissements membres parce que nous aurons tout un travail à faire au début pour aller auprès de la communauté, dans les composantes, dans les équipes, pour expliquer le projet et impliquer un maximum la communauté universitaire. Et puis, de l'autre côté, un lien étroit également avec les conseils d'UBFC, les trois conseils à qui on présentera l'ensemble des travaux.

Au niveau du calendrier, d'ici 2017 on attend la décision signée du Premier Ministre. Ensuite, on pourra recevoir les rapports d'évaluation et les recommandations de jury international. À partir de ce rapport d'évaluation, il faudra que l'on dépose une annexe scientifique qui devra tenir compte des recommandations du jury international. L'idéal étant – c'est ce qu'annonce l'ANR – que l'on commence début 2018 le démarrage de la phase de conventionnement avec la mise en place de la structuration de ce projet et puis la préparation de quelques premières actions que l'on pourrait mettre en place à la rentrée 2018, autant pour certaines actions emblématiques que sur les appels à projets. Il y a un gros travail à réaliser, surtout de structuration, de mise en place et de mise en lien avec les établissements. On espère donc commencer début 2018.

J'ai été rapide, j'espère que c'était clair.

M. Chaillet. - Merci beaucoup Khadija. Y a-t-il des questions sur le lancement de ce projet ?

Je pense que nous reviendrons régulièrement vers vous pour vous faire des états des lieux, des états d'avancement de ce gros projet, de ce grand projet.

Est-ce que vous avez des commentaires ou des questions ?

Mme Legeard. - J'ai vu que pour animer et conduire ce projet, il était prévu qu'un certain nombre de conseillers pédagogiques soient recrutés. J'aurais juste souhaité savoir si vous aviez une idée de la façon dont vous alliez conduire les différents volets de ce projet en vous appuyant sur ces conseillers pédagogiques. Est-ce que ce sont des personnels qui seront placés à la Comue, qui seront mis à disposition des équipes et qui devront se déplacer ou est-ce que ce sont des personnes qui seront situées dans les différents établissements qui devront conduire tous ces travaux autour de l'innovation pédagogique ?

Mme Chahraoui. - Cela fait partie des questions que l'on doit traiter au moment de l'installation des différents conseils avec à la fois une discussion en interne et probablement avec vous et avec la



communauté. Il est beaucoup trop tôt pour qu'on puisse dire quelque chose de cela.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres questions ?

M. Tatibouët. - Est-ce que l'on pourra avoir les documents complets pour la soumission et peut-être, plus tard, les recommandations qu'on nous suggère ?

Mme Chahraoui. - Oui.

M. Tatibouët. - On s'attaque à l'orientation, etc. Est-ce que vous avez déjà réfléchi au cadrage avec ce qui va se mettre en place au niveau de l'admission des bacheliers dans les licences ? Puisque cela impacte, il y a une partie orientation, il y a des cursus différenciés. N'y aurait-il pas un télescopage inévitable ?

Mme Chahraoui. - Ce sera un élément dont il faudra que nous discutons avec les établissements, avec des dispositifs qui seront mis en place par les établissements et puis ce que l'on pourra faire au niveau de RITM BFC. Il y aura certainement des complémentarités.

Après-demain, il y a justement une journée de travail qui est organisée avec la Ministre qui a convié l'ensemble des VP formation. On aura donc une journée de travail complète et il y aura certainement des éléments pour clarifier les liens entre ce projet et puis ce qui sera fait au niveau de la réforme.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres questions ?

Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à l'EUR.

b. Projet « Ecole Universitaire de Recherche » obtenu par UBFC dans le cadre du programme

PIA3

M. De Labachèrie. - Je vais tout d'abord vous donner quelques résultats. On a appris, le 24 octobre, qu'on était parmi les lauréats, sachant que 29 écoles universitaires de recherche ont été sélectionnées sur 195. Ce qui fait un taux de sélection assez important avec moins de 15 %, à peine moins de 15 %.

L'école universitaire de recherche fait partie des trois dossiers que nous avons soumis. Je vous rappelle que nous avons soumis un dossier par axe stratégique de Bourgogne Franche-Comté. C'est le n° 1, l'axe 1 qui a été choisi.

L'acronyme de cette EUR est EIPHI, puissance EIPHI : innovation à travers la physique et les sciences de l'ingénieur. C'est un total, sur 10 ans bien évidemment, de 7,4 M€ environ.

C'est tout ce que je voulais vous dire sur ce transparent. Je ne veux pas aller dans le détail.

Sur le suivant, ce sera également très rapide, c'est juste pour vous rappeler qu'il y avait trois axes. Pour rappel, le dossier du dernier axe n'a pas été examiné par le jury parce que cela a été un peu juste à la fin et, en fait, le texte dépassait les 100 000 caractères. Il n'a donc pas du tout été examiné.

Le dossier de l'axe 2 a été examiné et il n'a pas été retenu. On attend avec impatience les retours du jury pour savoir comment l'améliorer. Personnellement, je suis très motivé pour continuer à faire en sorte que ces deux dossiers, axe 2 et axe 3, soient soumis. On mettra les ressources maximales que nous pouvons allouer de notre côté sur ce sujet.

Je vais vous parler un peu plus de l'axe 1 à travers un extrait des présentations du porteur qui est Laurent Larger, de Femto, avec Stéphane Guerin de l'ICB.

C'est une école universitaire de recherche qui s'appuie sur deux gros laboratoires puisque c'est Femto ST et l'ICB. Ces deux UMR représentent 360 chercheurs et enseignants-chercheurs et 330 doctorants. C'est donc un grand ensemble qui comportait déjà un LabEx. Il y avait un élément de ces appels à projets « école universitaire de recherche » qui permettait, en cas de succès, de prolonger les LabEx pendant 10 ans, avec leurs financements non consommables, c'est-à-dire de l'argent qui est placé. Il y a donc aussi cet effet, c'est-à-dire que cela permet aussi de prolonger ce LabEx pendant 10 années supplémentaires.



L'idée de ce projet a été de continuer un travail de mise en synergie sur l'axe 1 de BFC entre les acteurs principaux, en particulier Femto ST et ICB, mais en incluant aussi d'autres laboratoires sur certaines actions. Cette synergie avait déjà été mise en place à travers le LabEx ACTION, l'ICB participait déjà au LabEx ACTION. Ce projet intègre l'ensemble de l'ICB et Femto dans le même projet. C'est un projet qui associe l'ensemble des actions PIA de cet axe avec pas seulement le LabEx mais d'autres, notamment les deux EquipEx qui sont dans cet axe-là mais qui n'étaient pas dans ACTION parce qu'il y avait un élément, notamment le temps-fréquence, qui n'était pas inclus dans ACTION au moment où ACTION a été soumis.

L'ICB est intégré dans son ensemble. Le dernier élément que je voudrais citer est très important également, c'était aussi un des attendus de l'appel à projets, c'est d'essayer de rassembler aussi des écoles d'ingénieurs et puis et des universités. Les écoles d'ingénieurs ont été incitées à faire en sorte de promouvoir le doctorat parmi les ingénieurs de leur école. A travers cela, même s'ils le font aussi de manière indépendante, cela va les aider à promouvoir le doctorat pour les élèves ingénieurs. Vous savez certainement que les ingénieurs n'ont pas toujours très envie de faire une thèse, ils préfèrent aller directement dans l'industrie, ce qui est bien dommage.

Il faut signaler que ce projet s'appuie déjà sur des acquis qui sont importants : 10 réseaux Marie-Curie, dont trois qui sont coordonnés en région. Cela commence à montrer qu'il y a déjà, dans les acquis, des relations au niveau doctorat qui sont très fortes. Il y a, en plus, des relations avec 150 institutions internationales partenaires. C'est le travail des laboratoires. Lorsqu'il y a beaucoup de monde, il y a toujours beaucoup de relations.

À droite, vous avez la liste des projets Marie-Curie.

À partir des masters qui ont été inclus dans ce dispositif, il va y avoir une reconstruction de l'école universitaire de recherche, avec un certain nombre de cours enseignés, avec, comme je vous l'avais expliqué auparavant, beaucoup de personnalisations vers la recherche de tout ce qui peut être personnalisé, notamment le stage qui se fera forcément dans un laboratoire de recherche ou dans une entreprise qui est très orientée vers la recherche, etc. Il y a, à côté de cela, un certain nombre de dispositifs qui vont permettre de faciliter le parcours de l'étudiant, notamment mentorats, tutorats, etc. qui ne sont pas visibles sur cette *slide* mais que je voudrais rappeler tout de même. Ce qui fait plusieurs parcours, cinq ont été identifiés, qui seront spécialisés avec des aspects transversaux. En bleu, pas le plus foncé, l'intermédiaire, vous avez un certain nombre de cours qui seront complètement transversaux, des cours sur des techniques un peu générales dans tout ce domaine. Un certain nombre de choses seront donc enseignées à tout le monde.

Sur ce *slide*, je voudrais juste insister sur les ambitions en termes de nombre d'étudiants formés, sur 10 ans, qui ont été données dans ce dossier. L'idée est de faire passer les doctorants de 100 doctorants à 160, les masters - sur 2 ans - de 100 à 200, les étudiants en master, etc. Vous avez tous ces indicateurs.

Ce sont évidemment des plans sur la comète mais ces indicateurs ont été estimés crédibles, par le jury également, sinon le dossier aurait été retoqué. L'idée est tout de même de faire en sorte d'augmenter le nombre de personnes et l'activité.

Pour les étudiants, qu'est-ce qui peut les intéresser là-dedans ? Il y a tout d'abord un fort accent sur l'interdisciplinarité, des sciences physiques à l'ingénierie, avec un aspect technologie qui est aussi transverse à tout cela.

Sur l'axe fondamental appliqué, il y a un peu de tout. Il y a vraiment du fondamental et de l'appliqué.

Il y a un positionnement sur des innovations futures et une personnalisation. J'ai parlé de dispositifs comme le mentorat et le tutorat ; il s'agit effectivement d'un suivi un peu plus fort que dans un parcours classique.

Il y a évidemment une forte liaison avec les laboratoires pour que, dès le master, les étudiants soient vraiment en contact très étroit avec le monde de la recherche.

Je ne donnerai pas les détails mais une analyse a été faite pour voir quels étaient les métiers qui pourraient être visés par ces écoles universitaires de recherche dans la mesure où il faut évidemment qu'il y ait des débouchés. Cette analyse a donc été faite pour chacun des parcours de façon à coller à une réalité économique également.

Pour terminer, la gouvernance est assez classique, c'est quasiment le même schéma que j'avais conçu pour le LabEx ACTION, avec un *strategic board*, donc un espèce de conseil d'administration avec des représentants institutionnels, ce qui est normal pour ce genre de comité. Ensuite, un comité plus opérationnel : *executive board*, avec le directeur, des commissions internes de personnes existantes qui vont travailler sur l'innovation, la communication, etc., le suivi de l'école universitaire de recherche, etc., avec des



réunions relativement plus fréquentes. Il y aura aussi un comité de pilotage qui va faire le lien avec les partenaires qui ne sont pas complètement inclus dans l'école universitaire de recherche mais qui participent de fait énormément, par exemple les écoles doctorales qui ne sont évidemment pas incluses dedans mais qui auront à se mettre d'accord avec l'école universitaire de recherche pour que tout puisse se passer correctement.

Il y a aussi les partenaires extérieurs qui vous sont cités, cela peut être la SATT ou d'autres laboratoires externes, par exemple des laboratoires qui étaient déjà en partenariat avec ACTION, qui sont externes, comme des laboratoires de l'UTT à Troyes, qui étaient dans ACTION, qui vont être externes ici mais qui vont tout de même intervenir encore.

C'est tout ce que j'avais à vous dire. J'espère que cela vous donne une idée suffisante. Je vous enverrai évidemment le dossier complet. Je le ferai circuler à tous.

M. Chaillet. - Merci Michel. Y a-t-il des questions, des commentaires sur ce projet ?

M. Tatibouët. - Y a-t-il des recommandations ou est-ce en cours ?

M. De Labachèlerie. - Non. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour du jury.

En fait, on n'aura peut-être pas beaucoup de retours sur ce projet-là puisqu'il a été accepté. De par mon expérience, en général, sur les projets acceptés, c'est assez lapidaire. Par contre, sur les projets non retenus, j'attends cela avec beaucoup d'impatience pour voir comment on peut améliorer les choses.

Comme je l'ai dit au début, je pense qu'il faut continuer dans cette action pour essayer d'obtenir des moyens pour structurer les autres axes également.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres questions ?

Si tel n'est pas le cas, je voudrais juste réaffirmer ce qu'a dit Michel, toute notre détermination à faire en sorte que les deux autres beaux projets qui ont été déposés en vague 1 puissent être réaménagés, sans doute, parce qu'il le faudra, puis redéposés en vague 2. Et il y aura peut-être d'autres projets qui se feront jour. À ce stade, j'en ai strictement aucune idée mais nous avons tout de même imaginé solliciter les SHS pour qu'ils réfléchissent à la pertinence, la possibilité de déposer un dossier, en particulier à travers les MSH qui sont déjà des fédérations très structurantes.

Merci.

16) Questions diverses

M. Chaillet. - J'ai une question diverse qui est en fait une information que j'aurais dû vous communiquer au début.

Le collège doctoral est dirigé actuellement par notre collègue Patrick Plésiat. Il se trouve que Patrick Plésiat est appelé à d'autres missions prenantes à l'échelle nationale. Il ne continuera donc pas son rôle de directeur du collège doctoral. Le collège doctoral s'est réuni et a fait une proposition que j'ai acceptée, qui est celle de Philippe Lutz. C'est la raison pour laquelle vous aviez son CV. Vous avez en effet dû vous demander ce que venait faire là le CV de ce collègue. C'est donc pour cette raison.

Philippe Lutz prendra ses fonctions, sauf erreur, le 15 décembre prochain, c'est-à-dire dans un mois.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons clôturer ce CA.

Merci à toutes et à tous et bon retour aux uns et aux autres.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 51)